

Octobre 2006



منظمة الأغذية
والزراعة
لأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFERENCE

Trente-quatrième session

Rome, 17-24 novembre 2007

**Rapport soumis par le Conseil d'administration du PAM au Conseil
économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2005**

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
 La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W0000

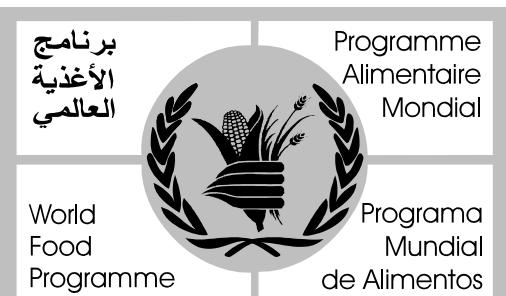


Décision 2004/EB.A/11 adoptée par le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial à sa session annuelle de 2004 (24–26 mai 2004)

2004/EB.A/11 Simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM

Le Conseil a approuvé la décision de regrouper les rapports du PAM à ses organes de tutelle en un rapport unique qui sera soumis, à partir de 2005, à la première session ordinaire du Conseil et a approuvé également les mesures de transition proposées pour 2004, selon les indications du document WFP/EB.A/2004/5-F.

24 mai 2004



Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20-23 février 2006

RAPPORTS ANNUELS

Point 4 de l'ordre du
jour

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2006/4/Rev.1
23 février 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU CONSEIL DE LA FAO POUR 2005

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

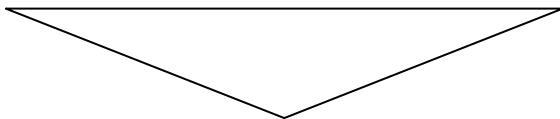
Directeur, PDE: M. A. Jury tél.: 066513-2601

Chargée des relations extérieures, Mme K. Gola tél.: 066513-2375
PDE:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



RÉSUMÉ



Le présent rapport contient une vue d'ensemble de la suite donnée par le PAM aux initiatives et aux résolutions adoptées par le système des Nations Unies. En 2005, le PAM s'est attaché à resserrer ses partenariats avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et les organisations de la société civile à trois égards importants: i) il a, dans le contexte des efforts d'équipe déployés aux échelons mondial, régional et national, contribué aux travaux des principaux organes interinstitutions de coordination dans le domaine humanitaire et dans le domaine du développement; ii) il a coopéré aux opérations des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales associées, notamment par ses activités de plaidoyer, dans le but de renforcer l'action entreprise conjointement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les cinq objectifs stratégiques du Programme; et iii) il s'est fait le défenseur de la cause des pauvres et des populations vulnérables à l'occasion des grandes conférences et réunions internationales.

Parmi les principaux résultats de la participation du PAM aux mécanismes interinstitutions de coordination en 2005, il y a lieu de citer: i) l'approbation par le Comité permanent interorganisations des nouveaux arrangements visant à combler les principales lacunes qui caractérisent actuellement l'intervention humanitaire internationale; ii) l'avancement des efforts de simplification et d'harmonisation de la coopération aux programmes de développement par le biais du Groupe des Nations Unies pour le développement; et iii) l'apport important du Programme au fonctionnement des services communs des Nations Unies, y compris le Centre conjoint de logistique des Nations Unies géré par le PAM et les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies.

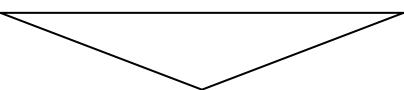
La coopération opérationnelle et les efforts de plaidoyer du PAM, conjugués à l'action des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, ont tendu principalement à satisfaire les besoins des réfugiés et des bénéficiaires dans des domaines comme la sécurité alimentaire, les secours d'urgence, la nutrition, le VIH/sida et l'éducation. Il y a lieu de signaler en particulier: i) la signature en juillet 2005 d'un nouveau mémorandum d'accord avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance; ii) l'élargissement de la coopération à la programmation des activités de lutte contre le VIH/sida avec les coparrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; iii) la participation accrue aux processus nationaux d'élaboration de stratégies pour la réduction de la pauvreté, souvent en collaboration avec la Banque mondiale; iv) le resserrement de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en ce qui concerne l'évaluation des besoins, la mise en oeuvre d'une action conjointe de plaidoyer en faveur des populations de réfugiés et les interventions en cas d'urgence; et v) la consultation qui a été organisée en octobre 2005 avec les principales organisations non gouvernementales internationales associées au Programme sur le thème "Le partenariat pour l'élimination de la faim chez les enfants".



Le Sommet mondial de septembre a constitué la principale manifestation inscrite au calendrier des conférences internationales en 2005. Le PAM y a activement participé, en collaboration avec ses partenaires de Rome, pour que la sécurité alimentaire, la réduction de la faim, particulièrement chez les enfants, le développement rural et l'élargissement des activités d'alimentation scolaire reçoivent la place qu'ils méritent dans le document final. Le PAM a également pris une part active aux travaux concernant l'atténuation des risques de catastrophes et la préparation aux situations d'urgence dans le contexte de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui a eu lieu à Kobé (Japon) en janvier 2005.

Le présent rapport a été établi conformément à la procédure de simplification des rapports soumis au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F) approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2004. Il est structuré selon la présentation standard des rapports annuels au Conseil économique et social des fonds et programmes des Nations Unies et met l'accent sur la mise en oeuvre des dispositions de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 2004 au sujet de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. Sa structure tient compte également des observations formulées par le Conseil lorsque celui-ci a examiné le Rapport annuel de 2004 ainsi que des consultations qui ont eu lieu avec le Bureau, en septembre 2005. Comme, pour des impératifs de date, le présent rapport doit être soumis au Conseil à sa première session ordinaire de 2006, il n'a pas été possible d'y inclure des informations statistiques complètes sur l'ensemble de l'année civile 2005. Des données statistiques plus détaillées seront incluses dans le Rapport annuel sur les résultats de 2005 qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle.

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve le Rapport annuel au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour 2005 (WFP/EB.1/2006/4/Rev.1). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11 du 24 mai 2004, le Conseil demande que le Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en même temps que les décisions et recommandations adoptées par le Conseil en 2005 et la présente décision.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



SECTION 1: STRUCTURES ET MÉCANISMES

Comité permanent interorganisations

1. En 2005, le Comité permanent interorganisations s'est attaché à améliorer l'intervention humanitaire, ce qui a débouché sur la convocation en septembre d'une réunion extraordinaire des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies qui se sont entendus sur un système d'action groupée menée sous la direction d'une institution chef de file afin de combler les "lacunes" actuelles de l'intervention humanitaire dans des domaines comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le logement et la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI). Le PAM a donné une solide impulsion à ce processus de réforme et a accepté d'être l'institution chef de file pour les services logistiques interinstitutions en cas d'urgence ainsi que d'assumer la responsabilité principale de certains aspects des télécommunications en périodes de crise. La coprésidence par le PAM du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de la préparation des interventions en cas d'urgence lui a permis de promouvoir des initiatives novatrices au niveau interorganisations, comme l'établissement de rapports trimestriels d'alerte rapide sur les crises humanitaires et la création de la page web du Service d'alerte rapide aux crises humanitaires, qui constitue le premier "portail mondial" d'information sur tous les risques de catastrophe naturelle et sur l'évolution de la situation sociopolitique, et qui permet ainsi d'obtenir rapidement en ligne des informations systématiques, crédibles et récentes.

Procédure d'appel global

2. Le PAM a continué de prendre une part active à la mise en oeuvre de la procédure d'appel global au niveau interorganisations et à son cadre d'analyse des besoins. En 2005, le PAM a été l'institution pour laquelle ont été demandées le plus de ressources dans le cadre de cette procédure, avec 40 pour cent des besoins globaux; en octobre 2005, les contributions versées au PAM représentaient près de 45 pour cent du total. Le PAM a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour diriger l'analyse des besoins dans le secteur de la sécurité alimentaire au Burundi, dans les Territoires palestiniens occupés et en Ouganda. Les groupes de travail ont établi des analyses claires des besoins et des priorités qui serviront de base aux évaluations de la sécurité alimentaire entreprises dans le contexte du Plan d'action humanitaire commun. Les rapports du PAM concernant les évaluations de la sécurité alimentaire et ses activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) ont également servi de base à l'établissement du cadre d'analyse des besoins et à l'analyse de la sécurité alimentaire aux fins de l'élaboration du Plan d'action humanitaire commun en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo. Le PAM et la FAO collaboreront avec les groupes de travail chargés du secteur de la sécurité alimentaire pour passer en revue les enseignements tirés des analyses des besoins menées en 2005 dans le contexte de l'examen d'ensemble par le Comité permanent interorganisations des difficultés rencontrées en 2005 et des améliorations recommandées pour 2006.

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

3. La participation du PAM au Comité exécutif du GNUD est au cœur des efforts de réforme des activités de développement du système des Nations Unies, en particulier dans les domaines esquissés par le Secrétaire général dans son document intitulé "Dans une liberté plus grande" ainsi que dans la résolution de l'Assemblée générale relative à



l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. Les équipes du GNUD chargées des programmes et de la gestion ont avancé dans leurs efforts d'amélioration de la cohérence des programmes au niveau des pays. Un accent moins marqué a été mis sur les directives au profit d'un effort d'harmonisation des procédures au niveau des pays de manière à promouvoir l'obtention de résultats, à appuyer la réalisation des plans nationaux de développement et à réduire les coûts de transaction pour les partenaires. Entre autres questions examinées par le GNUD, il y a également lieu de citer le rôle des coordonnateurs résidents, la suite donnée au Sommet mondial, l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) à la lumière des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les modalités usuelles des transferts de ressources en espèces.

4. Le PAM a également aidé à organiser à Rome deux ateliers en rapport avec les activités du GNUD: i) la table ronde sur la simplification du processus commun de programmation par pays, à l'occasion de laquelle le PAM, en sa qualité de Vice-Président du Groupe du GNUD chargé des programmes, a organisé un atelier qui a débouché sur la formulation de recommandations tendant à simplifier à des égards majeurs le processus commun de programmation par pays; et ii) une réunion de formation du personnel du système des Nations Unies à la technologie DevInfo, accueillie par le Programme.

Le Comité exécutif pour les affaires humanitaires (ECHA)

5. En 2005, le Coordonnateur des secours d'urgence a eu de plus en plus fréquemment recours à l'ECHA pour centrer l'attention du système des Nations Unies sur les questions de politique générale et sur les situations prévalant dans différents pays. Le PAM a beaucoup contribué aux efforts entrepris par ECHA pour élucider les aspects opérationnels liés aux missions intégrées, travail qui a débouché sur la décision du Comité des politiques générales du Secrétaire général d'actualiser la note d'instruction du Secrétaire général aux représentants spéciaux en ce qui concerne l'interface entre les éléments militaires, politiques et humanitaires des missions intégrées. Le PAM a également pris l'initiative de lancer des discussions qui ont aidé à améliorer la coordination de la position adoptée par les organismes des Nations Unies à propos d'opérations importantes comme celles menées en République populaire démocratique de Corée et au Zimbabwe.

SECTION 2: FINANCEMENT ET RESSOURCES

6. Les efforts de collecte de fonds déployés par le PAM ont pour but de mobiliser un financement accru et stable de la part des principaux donateurs, d'élargir sa base de donateurs, d'attirer de nouveaux donateurs, y compris les entreprises privées et les particuliers, et d'encourager les donateurs occasionnels à devenir des donateurs habituels. La stratégie élaborée par le PAM à cette fin a pour objectif d'améliorer l'impact des contributions grâce à une flexibilité et à une prévisibilité accrues, ce qui suppose une augmentation de la proportion représentée par les contributions multilatérales, un accroissement des contributions en espèces, de judicieux arrangements de jumelage et moins de restrictions. À cette fin, les États membres du PAM ont récemment approuvé deux documents de stratégie¹, qui devront constituer la base de l'approche suivie par le PAM en ce qui concerne le financement de ses activités de relèvement et de développement. Au cours de l'exercice biennal à venir, le Programme devra s'efforcer

¹ "De nouveaux partenariats pour répondre à de nouveaux besoins – Élargissement de la base de donateurs du PAM" (WFP/EB.3/2004/4-C) et "Le financement, clé de l'efficacité" (WFP/EB.2/2005/5-B).



d'obtenir 30 pour cent des contributions sous forme multilatérale, sans restrictions, de préférence en espèces.

7. Le montant effectif des contributions pour 2005 reçues fin septembre 2005 représentait 2,1 milliards de dollars E.-U. et, selon les prévisions établies à la mi-octobre, ce chiffre devrait atteindre 2,8 milliards de dollars pour l'ensemble de l'année.

Secteur privé

8. Outre qu'il a réussi à accroître le montant des contributions privées de 87 pour cent par rapport à 2004 au cours des dix premiers mois de l'année en cours, le PAM a introduit des transformations structurelles et élaboré des politiques et procédures pour veiller à ce que ses relations avec les donateurs privés répondent aux normes des Nations Unies. Le PAM a resserré sa collaboration avec le secteur privé en Asie, en Amérique latine, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis.
9. De nouveaux donateurs privés sont apparus au début de l'année, lorsqu'un soutien impressionnant a été apporté aux opérations d'urgence mises sur pied par le PAM pour secourir les populations affectées par le tsunami en Asie. Collectivement, le secteur privé a versé pour plus de 57 millions de dollars de contributions, soit plus de 20 pour cent des 256 millions de dollars de l'appel lancé pour mobiliser des secours en faveur des populations ayant survécu à la catastrophe.
10. La première entreprise associée au PAM, la société mondiale de messagerie et de logistique TNT, a de nouveau confirmé son extraordinaire générosité en mettant ses moyens et son réseau de transport à la disposition du PAM pour lui permettre de faire parvenir des vivres, du matériel et du personnel de secours jusqu'aux pays sinistrés, fournissant ainsi un appui en nature sans précédent, qui a représenté une valeur de près de 3 millions de dollars. La Croix-Rouge américaine a immédiatement fait don d'une remarquable contribution de 50 millions de dollars pour la distribution de secours alimentaires d'urgence. D'autres donateurs comme le Boston Consulting Group, Spencer Stuart, Nokia, Danone, Kraft, l'International Rugby Board et Unilever ont également versé des contributions en espèces et en nature.
11. Grâce, pour une large part, à l'expérience positive qu'ils avaient eue avec le PAM lors de son intervention après le tsunami, beaucoup de nouveaux donateurs ont décidé de participer au financement d'opérations d'urgence au Mali, au Niger et au Pakistan. De nouvelles relations à long terme ont été établies avec Citigroup, Banca di Roma, Danone, DSM, Ernst & Young, Management Center Europe, PepsiCo, Unilever et Veolia, entre autres.

SECTION 3: MISE EN OEUVRE DES MESURES DE RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

12. 2005 a été une année de grande activité sur la voie de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le PAM a pris part aux efforts entrepris à cette fin dans différents domaines: indépendamment du processus de réforme des interventions humanitaires entrepris sous l'égide du Comité permanent interorganisations dont il a été question plus haut, le PAM a appuyé différentes initiatives interorganisations découlant de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, notamment pour ce qui est de l'harmonisation des programmes, de l'amélioration du système de coordonnateurs résidents et des locaux et des services communs des Nations Unies.



Harmonisation des programmes

13. En 2005, le PAM s'est efforcé de contribuer davantage au processus d'élaboration des DSRP et des approches sectorielles en participant aux initiatives interorganisations et en élaborant des directives à l'intention de ses bureaux de pays. Bien que la lutte contre la faim n'ait pas reçu une priorité élevée dans les DSRP, les bureaux de pays du PAM se sont attachés à faire en sorte que la primauté soit effectivement accordée à l'élimination de la faim, spécialement lors de l'élaboration de nouveaux DSRP ou de nouvelles approches sectorielles. En Sierra Leone, le PAM a aidé à faire de la sécurité alimentaire une des premières priorités du DSRP, ce qui a démontré l'utilité de sa participation au processus. Tous les nouveaux programmes de pays approuvés par le Conseil en 2004 et 2005 ont aligné les programmes du PAM sur les priorités nationales telles qu'elles sont reflétées dans les DSRP et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
14. De nombreux donateurs ont fourni un appui au Gouvernement du Mozambique au moyen d'un soutien budgétaire direct et en mettant en commun leurs ressources dans divers secteurs. L'équipe de pays des Nations Unies s'est engagée, sur les instances du PAM, à aligner le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2007–2009 sur le deuxième DSRP, afin d'harmoniser le cycle de planification du système des Nations Unies et celui du gouvernement.
15. En Afghanistan, le PAM a joué un rôle de premier plan au sein de l'équipe de pays des Nations Unies dans le lancement de la programmation conjointe. Le PAM a assumé la responsabilité de cette initiative en obtenant l'accord de plusieurs institutions des Nations Unies ainsi que de la présidence de l'Afghanistan concernant la mise en oeuvre d'un programme conjoint appelé Initiative verte pour l'Afghanistan, après quoi d'autres institutions des Nations Unies ont été encouragées à faire de même. Cela a débouché sur l'élaboration de trois autres programmes conjoints dans les domaines de l'alphabétisation, des programmes scolaires de santé et de la réduction de la mortalité maternelle.
16. Le PAM a joué un rôle critique, dans le cadre de l'Équipe de directeurs régionaux pour l'Afrique australe, dans les efforts tendant à aligner la programmation des Nations Unies sur les processus nationaux pour faire face à l'impact du VIH/sida sur la sécurité alimentaire et la gouvernance. Ce sont le PAM et la FAO qui dirigent les efforts de programmation conjointe dans le secteur de la sécurité alimentaire.

Système de bilans communs de pays et de Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

17. Le système du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été revu afin de simplifier les processus d'analyse et de planification, de mettre un accent plus marqué sur l'impact des activités sur le développement et d'orienter les contributions des institutions membres du GNUD de manière à appuyer les plans nationaux de développement dans le contexte d'une structure centralisée unique axée sur les résultats. La matrice des résultats du Plan-cadre résume l'approche suivie par le système des Nations Unies pour orienter ses activités vers la réalisation des OMD.
18. Le PAM continue de participer au groupe de travail chargé de l'appui et de l'assurance-qualité, qui a pour mission de faire en sorte que les enseignements retirés soient exploités et soient communiqués aux équipes de pays des Nations Unies lorsqu'elles entreprennent l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres. Il ressort d'un examen des instruments d'exécution, le premier en son genre depuis le lancement du processus de simplification et d'harmonisation, que le processus de programmation conjointe par pays pourrait être simplifié encore davantage, notamment dans le contexte du plan d'action pour



la mise en oeuvre des programmes de pays et des programmes de travail annuels, et qu'il convient en outre d'identifier les possibilités de mise en oeuvre de programmes conjoints.

Le système des coordonnateurs résidents

19. Le PAM a appuyé les activités visant à perfectionner le processus d'évaluation et de sélection des coordonnateurs résidents en s'attachant à améliorer l'équilibre entre les sexes dans la nomination des coordonnateurs. En 2005, le PAM a proposé cinq candidats, dont deux femmes, pour des postes de coordonnateur résident. Deux fonctionnaires du PAM ont été désignés coordonnateurs résidents en 2005, ce qui porte à quatre le nombre total de fonctionnaires du PAM qui occupent de tels postes. Le PAM a également participé aux travaux du groupe constitué par le GNUD pour étudier les questions liées au système de coordonnateurs résidents, qui s'est attaché à élaborer un cadre d'obligation redditionnelle pour les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies en améliorant les systèmes d'évaluation et de notation de ce type de personnel en les reliant à la matrice des résultats du Plan-cadre.

Services et locaux communs des Nations Unies

⇒ Services communs

20. En 2005, six nouvelles équipes régionales interorganisations ont organisé des ateliers de formation aux services communs et ont mis sur pied d'autres interventions techniques pour promouvoir l'établissement d'arrangements opérationnels conjoints dans 28 pays. Le PAM prend à sa charge une partie du coût de deux postes de conseillers régionaux pour les services communs en Afrique; des fonctionnaires sélectionnés du PAM ont reçu une formation spécialisée et fournissent au Programme des avis techniques lorsqu'il y a lieu.

21. L'objectif du système de gestion des services communs est de réaliser chaque année 10 pour cent d'économies sur les budgets administratifs dans les pays où existe une solide présence du système des Nations Unies. En 2005, il a été mis au point un système sur internet pour faciliter la gestion des services communs dans les pays, en améliorer la transparence et renforcer l'obligation redditionnelle afin de mesurer les résultats quantitatifs et qualitatifs des initiatives prises dans ce domaine à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et du GNUD. Ce système, qui a été mis en place avec succès sur une base pilote en Équateur, au Nigéria, aux Philippines et au Zimbabwe, doit prochainement être élargi à 22 autres pays.

⇒ Locaux communs

22. Comme indiqué ci-dessus, le PAM utilise les locaux communs dans 22 des 30 pays où il opère et où il existe des Maisons des Nations Unies. L'installation des bureaux de pays dans les locaux communs et leur départ sont financés au moyen des contributions du PAM au programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies, qui ont atteint au total 800 000 dollars pour l'exercice biennal écoulé. Ce financement a été fourni pour la conception ou le réaménagement de locaux communs en Algérie, en Arménie, en Mauritanie et en Zambie, pour une étude technique des locaux au Bhoutan et pour la participation du Programme au groupe de gestion du GNUD. Le PAM continue d'encourager ses bureaux de pays à s'installer dans les locaux communs lorsque cela est justifié pour des raisons financières et lorsque les considérations de logistique et de sécurité s'y prêtent. Le Programme peut ainsi réaliser des économies sur les dépenses d'infrastructure et les services administratifs et opérer dans un environnement propice à une collaboration plus étroite entre les divers organismes des Nations Unies. Les inconvénients



de cette formule sont qu'elles n'offrent qu'une flexibilité limitée pour ce qui est de la superficie des bureaux dont le PAM a besoin et du contrôle qu'il peut exercer sur les locaux. Or, le PAM, plus que toute autre institution membre du Comité exécutif, est chargé d'opérations dont l'envergure peut varier très rapidement, ce qui a un impact direct sur la superficie des locaux dont il a besoin.

23. Cependant, comme le fait de regrouper un grand nombre de fonctionnaires du système des Nations Unies dans le même bâtiment peut soulever des risques sur le plan de la sécurité, le PAM procède toujours à une évaluation approfondie des risques avant de décider de s'installer dans une Maison des Nations Unies et, si la conclusion de cette évaluation est négative, le Programme évite de s'installer dans des locaux communs en dépit de toute autre considération.

⇒ *Bureaux conjoints*

24. Les efforts déployés pour mettre en place des services et des locaux communs ont débouché sur le concept de bureau conjoint, dont le premier doit être inauguré à titre expérimental au Cap-Vert en janvier 2006. Le PAM appuie ces efforts pour améliorer l'efficience des opérations du système des Nations Unies, mais il doit se ménager la possibilité de se développer ou de se contracter très rapidement selon l'évolution des situations d'urgence. Reste également à voir si les investissements considérables de temps et de ressources que suppose l'harmonisation des exigences administratives des différentes institutions liées à l'ouverture du bureau conjoint du Cap-Vert permettront d'améliorer suffisamment l'efficience et l'efficacité pour être rentables à long terme.

Centre logistique commun des Nations Unies (UNJLC) et autres dispositifs d'appui logistique communs

25. L'UNJLC est un service interorganisations créé en 2002 qui a pour mission de coordonner et d'optimiser les moyens logistiques des organisations humanitaires lors d'opérations d'urgence de grande envergure. La gestion administrative et financière du Centre est assurée par le PAM. Le Conseil a approuvé en novembre 2005 une analyse de synthèse des principales opérations sur le terrain et des activités des services de base.

26. L'une des principales difficultés rencontrées a été la diminution de l'appui apporté par les donateurs au service central de Rome, qui met en route et appuie les opérations sur le terrain. Le financement mis à sa disposition étant insuffisant pour lui permettre de mener à bien ses activités, l'UNJLC ne peut que difficilement améliorer l'efficacité des opérations grâce à un déploiement rapide du personnel.

27. En 2005, l'UNJLC a fourni un appui pour le déploiement des équipes d'évaluation et de coordination envoyées par le système des Nations Unies en Indonésie et à Sri Lanka après le tsunami. Ces équipes ont achevé leurs travaux à Sri Lanka en avril et en Indonésie en septembre. L'UNJLC a également fourni une assistance au coordinateur des secours humanitaires en République démocratique du Congo et a continué de coordonner les livraisons et la gestion de la filière d'articles non alimentaires dans la région soudanaise du Darfour. L'UNJLC a également déployé du personnel après le tremblement de terre qui a secoué le Pakistan et a fourni des services de coordination logistique et des services de gestion de l'information à la communauté humanitaire.

28. Le Bureau du Coordinateur des Nations Unies pour la reconstruction en Indonésie a demandé au PAM, au titre de services d'appui communs, d'assurer le transport maritime de 600 000 tonnes de matériaux pour la reconstruction et la fabrication d'abris dans la province d'Aceh. Le PAM a donc engagé des travaux de réhabilitation d'urgence dans les



ports détruits par le tsunami et se retrouve aujourd’hui à la tête de la plus importante opération humanitaire maritime jamais mise en place, pour le compte d’organismes des Nations Unies, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d’organisations non gouvernementales (ONG) et du Gouvernement.

Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies

29. En 2005, les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont fourni une assistance pour faire face à des situations d'urgence de grande envergure en Indonésie, au Niger et au Pakistan, et ils ont continué d'appuyer les opérations en cours en Afghanistan, en Angola, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, en Tanzanie et au Tchad.
30. Au 30 septembre 2005, les 77 avions et hélicoptères lourds gérés par les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies avaient transporté 247 000 passagers et 210 000 tonnes de fret pour appuyer les opérations de secours menées par des organismes des Nations Unies et plus de 200 ONG. En octobre, ces services ont fourni un appui immédiat après le tremblement de terre au Pakistan en mettant sur pied une opération massive faisant intervenir 15 aéronefs civils et 7 aéronefs militaires gros porteurs opérant à partir de cinq bases.
31. Plusieurs missions d'audit, dont un examen d'ensemble de l'Organisation de l'aviation civile internationale, ont été réalisées en 2005 pour aider les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies à améliorer la qualité et la sécurité de leurs opérations.

SECTION 4: COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

32. Les partenariats établis avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des ONG internationales et nationales revêtent une importance capitale pour les activités du PAM. En 2004, le PAM a collaboré avec huit institutions des Nations Unies, la Banque mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation internationale des migrations et 1 942 ONG —223 ONG internationales et 1 719 ONG nationales— dans 75 pays. Des informations statistiques sur les activités menées en partenariat en 2005 seront publiées dans le Rapport annuel d'exécution qui doit être soumis au Conseil à sa session annuelle de 2006. En 2005, le PAM s'est attaché tout particulièrement à renforcer ses partenariats avec ceux de ses associés avec lesquels il peut collaborer le plus efficacement pour réaliser les OMD et ses objectifs stratégiques.

Les institutions basées à Rome —la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA)

33. Le PAM a continué de collaborer avec la FAO et le FIDA, spécialement lorsque l'approche parallèle consistant à combiner une aide alimentaire directe et d'autres activités de développement pouvait être appliquée.
 - Les projets de stages pratiques pour jeunes agriculteurs ont commencé au Mozambique en 2004 avec 24 écoles et il est prévu de les étendre à 50 nouvelles localités. Il s'agit d'une approche novatrice qui tend à assurer durablement les moyens de subsistance futurs et la sécurité alimentaire à long terme des orphelins et des enfants affectés par le VIH/sida. À la lumière des résultats obtenus au Mozambique, ces projets ont été étendus à d'autres pays de la région: en Namibie, la FAO, qui y avait entrepris un projet pilote, a élargi cette activité à six localités, qui accueillent



30 enfants chacune, avec un appui financier du PAM et de la Finlande. La FAO, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) —dernier associé à cette activité— ont reçu un financement pour le lancement de projets semblables au Swaziland, où ils doivent être réalisés dans six localités différentes. En Zambie, le PAM aide à satisfaire les besoins nutritionnels essentiels des orphelins, en partenariat avec un centre local de puériculture.

- Le PAM et la FAO ont collaboré pour lutter contre l'infestation de criquets pèlerins qui a affecté différentes régions d'Afrique. Le PAM a aidé la FAO en transportant des pesticides au Burkina Faso, en Érythrée et au Niger à bord de ses avions basés à Brindisi, grâce à un financement fourni par le Gouvernement italien. Le PAM a également détaché un spécialiste de la logistique auprès du siège de la FAO.
- Le PAM a collaboré avec la FAO pour fournir un appui aux pays ayant mis en œuvre le programme d'horticulture ménagère pour l'alimentation scolaire lancé en septembre 2005 et réalisé sous la direction du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce programme, qui est l'une des activités phares du NEPAD, a pour but d'accroître les disponibilités alimentaires et de réduire la faim. Le Nigéria est l'un des dix pays d'Afrique où cette initiative doit être entreprise sur une base pilote, et le PAM doit fournir un appui dans les domaines de l'exécution, du suivi et de l'évaluation. Des négociations avec le Ghana sont en cours.
- Au Kenya, le PAM et la FAO collaborent à la mise au point pour le compte du gouvernement de mécanismes de nature à faciliter la gestion des catastrophes et la prise de décisions en matière de sécurité alimentaire. Les partenaires dans ce pays sont notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, le Réseau du système d'alerte rapide en cas de famine et l'UNICEF.
- Les missions conjointes FAO/PAM d'évaluation des cultures et des disponibilités alimentaires continuent de jouer un rôle majeur dans les interventions humanitaires tendant à renforcer la sécurité alimentaire. En 2004 et au début de 2005, des missions conjointes ont alerté la communauté des donateurs face à la crise alimentaire imminente au Niger et ont aidé à estimer l'impact du tsunami à Aceh, en Indonésie; en 2005, 11 évaluations ont été réalisées en Afrique australe, en Éthiopie, au Niger, au Soudan et en Indonésie. Des efforts incessants sont déployés pour améliorer les méthodes d'évaluation et leur transparence, notamment en encourageant des donateurs et des observateurs à participer aux missions d'évaluation.
- En Inde, où le PAM héberge le FIDA dans ses bureaux de New Delhi, le FIDA cofinance un programme vivres-contre-travail (VCT) du PAM, d'une durée de huit ans, axé sur les ménages marginaux, les femmes, les paysans sans terre, les agriculteurs des hautes terres et les groupes tribaux. En Tanzanie, la collaboration du PAM avec le FIDA porte principalement sur la construction et la remise en état de 160 km de canaux d'irrigation. En République démocratique populaire lao, le PAM et le FIDA ont continué de fournir une assistance aux ménages menacés par l'insécurité alimentaire dans le cadre du programme d'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural, le PAM fournissant du riz pour promouvoir la création d'avoirs par le biais d'activités VCT.
- Les institutions basées à Rome, qui sont au nombre des membres fondateurs de l'Alliance internationale contre la faim (AICF), ont publié ensemble en octobre une lettre invitant tous leurs agents sur le terrain à appuyer l'AICF et les alliances nationales dans leurs pays respectifs. Fin septembre 2005, il y avait en activité 19 alliances nationales et 15 autres étaient en cours d'organisation.



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

34. Le PAM participe à la lutte contre la pandémie de VIH/sida en collaborant avec les coparrains du programme ONUSIDA et les organismes qui lui sont associés. Entre autres activités menées par le PAM au niveau interorganisations en sa qualité de coparrain du programme ONUSIDA, il y a lieu de citer les suivantes:

- Évaluation rapide, analyse et planification des interventions en faveur des orphelins et des enfants vulnérables, en partenariat avec le programme ONUSIDA, l'UNICEF et l'Agence États-Unis pour le développement international. Le PAM a pris une part active à ces évaluations, qui ont été réalisées dans 17 pays d'Afrique subsaharienne pour établir des cartes de la vulnérabilité, évaluer les besoins et les ressources disponibles ainsi que les moyens organisationnels et élaborer des politiques et des programmes. La première phase, qui a consisté à rassembler des informations de référence sur neuf pays d'Afrique australe, s'est achevée à la mi-2004 et a été suivie, en 2005, d'évaluations mettant l'accent sur le calcul du coût des interventions ainsi que sur le suivi des plans nationaux des autres pays auxquels ces évaluations doivent être étendues.
- Soins et traitement. En partenariat avec les gouvernements, les ONG et d'autres organismes des Nations Unies, le PAM s'est attaché à faciliter l'accès à l'alimentation et aux services d'appui nutritionnel pour améliorer la sécurité alimentaire des personnes qui vivent avec le VIH/sida et de leurs familles, et il a également fourni un appui aux programmes visant à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Au Kenya, le PAM fournit une aide alimentaire à 63 000 personnes par an. Le PAM appuie également des programmes de thérapie antirétrovirale au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Inde, au Lesotho, au Malawi, au Mali, au Mozambique, au Niger, en République centrafricaine, au Swaziland et en Zambie.
- Des activités d'éducation visant à prévenir l'infection par le VIH ont été réalisées dans 26 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Amérique centrale et ont touché 2,3 millions de personnes. Des activités d'éducation et de sensibilisation sont intégrées aux programmes d'alimentation scolaire, aux activités VCT, aux activités vivres pour la formation et aux programmes de santé maternelle et infantile du PAM. Au Swaziland, le PAM dispense une formation à 360 femmes pour les aider à jouer le rôle de conseillères communautaires pour la santé et la sécurité personnelle, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA); ce programme met l'accent sur la prévention du VIH/sida et la sensibilisation au risque d'exploitation et de violence sexuelles et encourage une prise de conscience accrue du danger représenté par le VIH/sida dans un pays qui a le taux de prévalence le plus élevé du monde.
- Au Malawi, le PAM a lancé un projet novateur en collaboration avec son partenaire, TNT, le Ministère de la santé et le Ministère des transports pour organiser deux centres de promotion de la santé dans l'entrepôt du PAM. Ces centres fournissent des informations et dispensent une éducation et des conseils sur la prévention de l'infection par le VIH et par les maladies sexuellement transmissibles, fournissent des services de diagnostic et des services de traitement gratuits et distribuent des préservatifs. Ce projet est plus particulièrement axé sur les conducteurs de camions, le personnel des entrepôts et les prostituées.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

35. À la suite du Forum mondial sur l'éducation qui a eu lieu à Dakar en avril 2000, le PAM participe au mouvement en faveur de l'éducation pour tous mené sous la direction de l'UNESCO. En juillet 2005, le PAM a assisté à la sixième réunion, à Paris, où les programmes vivres pour l'éducation ont été reconnus comme étant une stratégie importante pour l'éducation des groupes désavantagés, et surtout des populations rurales. Le PAM est également membre de l'équipe spéciale interorganisations sur le VIH/sida et l'éducation dirigée par l'UNESCO, qui s'emploie à mobiliser un appui pour les activités d'éducation et de prévention ainsi qu'à encourager les échanges d'informations. En Égypte, une initiative pilote a récemment été lancée en coopération avec l'UNESCO pour appuyer la réinsertion des enfants des rues.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

36. En 2005, le PAM et le HCR ont continué de collaborer pour faire face aux besoins de 3 millions de réfugiés dans 29 pays. Il sont convenus d'un programme de travail commun qui met l'accent sur les opérations, la mobilisation de fonds, le plaidoyer et l'organisation de programmes communs de formation. Dans leur mémorandum d'accord, les deux institutions ont décidé que le PAM assumerait sur une base pilote, à ses propres frais, la responsabilité des distributions de vivres au Kenya, en Ouganda, au Pakistan, en Sierra Leone et en Zambie. Des évaluations conjointes des activités pilotes ont été menées à bien en 2005, et leurs conclusions doivent être présentées au Conseil en 2006.

37. Étant donné le rôle majeur que jouent le PAM et le HCR au niveau des pays, des réunions communes ont été organisées à l'intention des donateurs et de la presse pour sensibiliser les représentants des donateurs au sort tragique des réfugiés. Tel a été le cas notamment, par exemple, en Tanzanie et en Zambie.

38. En 2005, il a été entrepris neuf missions d'évaluation conjointe au Bénin, au Burundi, au Cameroun, au Ghana, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en Tanzanie, au Tchad et au Yémen. Les deux institutions ont continué de former le personnel des organismes homologues aux évaluations conjointes et des ateliers ont été organisés à Dar-es-Salaam en avril, à Dakar en juillet et à Nairobi en novembre.

39. Le PAM et le HCR ont collaboré avec l'UNICEF pour identifier des stratégies visant à intégrer les programmes d'alimentation et de nutrition aux opérations de lutte contre le VIH/sida. Ces efforts ont débouché sur l'élaboration d'un manuel, publié début 2005, intitulé *WFP–UNHCR Integration of HIV/AIDS Activities with Food and Nutrition Support in Refugee Settings: Specific Programme Strategies*, qui propose 20 méthodes d'intégration des activités jugées utiles. Ces méthodes ont commencé à être appliquées en Ouganda et en Zambie en octobre 2005 et une évaluation doit en être faite en janvier 2006.

UNICEF

40. Le Plan stratégique du PAM accorde la priorité à son partenariat avec l'UNICEF dans la mesure où les deux institutions sont des associés naturels s'agissant de s'attaquer de manière coordonnée et efficace aux problèmes liés à la faim chez les enfants. Il a été signé le 1er juillet 2005 un mémorandum d'accord actualisé qui, indépendamment de la collaboration prévue dans les domaines des interventions en cas d'urgence et des opérations de redressement ainsi que des activités de développement et des efforts entrepris pour faciliter la transition après une crise, met l'accent sur trois thèmes principaux: i) accroître les taux de scolarisation et diminuer les taux d'abandon scolaire des filles au



niveau primaire; ii) réduire la malnutrition; et iii) atténuer la vulnérabilité à l'infection et le risque et la charge que représente le VIH/sida, particulièrement pour les orphelins et pour les enfants vulnérables dans le contexte des interventions d'urgence, des activités de développement et des programmes de relèvement après les crises. Les deux institutions ont également décidé de mettre l'accent sur leur coopération dans la lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles et de resserrer leur collaboration en ce qui concerne la préparation des interventions en cas d'urgence, l'ACV, les évaluations de la sécurité alimentaire en période de crise, la logistique et les télécommunications. Les traits les plus saillants de la collaboration entre le PAM et l'UNICEF sont les suivants:

- **Enveloppes de services essentiels dans les écoles primaires.** L'UNICEF fournit un appui pour l'aménagement de systèmes d'approvisionnement en eau et de latrines dans 30 pays et pour des programmes de formation à l'hygiène dans 23 pays. Des programmes de déparasitage des enfants ont été réalisés dans des écoles de 31 pays, principalement en collaboration avec l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des potagers scolaires sont appuyés en collaboration avec la FAO dans 11 pays, notamment au Cambodge, au Pakistan et en République démocratique du Congo.
- L'initiative régionale lancée par le PAM avec divers partenaires pour promouvoir l'éducation de base en Afrique de l'Ouest, l'Alliance pour le Sahel, repose sur le concept d'apprentissages essentiels et tend à promouvoir une mobilisation massive des ressources dans le secteur de l'éducation, notamment en vue de la mise en oeuvre d'un programme d'alimentation scolaire. L'on constate une forte adhésion au programme dans la région, ce qui a facilité les exercices conjoints de suivi, mais il demeure difficile pour les deux institutions d'harmoniser les critères de ciblage, d'élaborer des programmes conjoints et de définir les zones d'intervention communes.
- **Des programmes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant** sont réalisés conjointement avec l'UNICEF en Éthiopie, en Guinée-Bissau, au Lesotho, au Malawi, au Mali, au Mozambique, en Ouganda, en République centrafricaine, au Rwanda, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. Au Mali, en partenariat avec le gouvernement, l'UNICEF et d'autres organisations, le PAM fournit un appui nutritionnel aux femmes enceintes séropositives qui participent aux programmes de prévention.
- En Éthiopie, le PAM collabore avec l'UNICEF à la mise en oeuvre d'un programme commun de promotion de la **survie des enfants** qui est axé sur les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition. Pour appuyer les activités menées par la Commission pour la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets et par le Ministère fédéral de la santé, le PAM fournit une alimentation supplémentaire, dispense une éducation en matière de nutrition et s'attache à renforcer les capacités des femmes de gérer la composante alimentaire.
- **Évaluations d'urgence.** En collaboration avec l'UNICEF, la FAO, le *Centre for Disease Control and Prevention* et le Gouvernement soudanais, le PAM a entrepris la plus vaste évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui ait été menée depuis le début de la crise dans la région soudanaise du Darfour. L'évaluation a fait apparaître que la situation nutritionnelle s'était très considérablement améliorée mais a simultanément mis en relief la précarité de la sécurité alimentaire dans le Darfour.



OMS

41. En 2005, le PAM a poursuivi son étroite collaboration avec l'OMS, en particulier dans les domaines de la nutrition, de la lutte contre le VIH/sida, du déparasitage et de la programmation conjointe des interventions en cas d'urgence. À la suite du tsunami, le PAM a collaboré avec l'OMS dans le contexte du programme normalisé de suivi et d'évaluation des secours après la crise.
42. Le PAM continue d'aider l'OMS à étendre les traitements antirétroviraux dans le contexte de l'initiative 3x5 et collabore avec l'OMS et l'UNICEF à l'élaboration de directives concernant l'aide alimentaire fournie à l'appui des programmes de soins et de traitement des personnes séropositives. En avril, le PAM a participé à une consultation technique de l'OMS sur la nutrition et le VIH/sida en Afrique du Sud, qui a été une occasion de passer en revue les connaissances scientifiques disponibles concernant ces deux aspects ainsi que d'en examiner les incidences sur le plan des programmes et des politiques.
43. En 2005, l'OMS a continué de fournir une assistance technique pour les programmes de déparasitage appuyés par le PAM dans le contexte de ses activités d'alimentation scolaire. Dans le cadre d'un programme ciblé de déparasitage de 6,1 millions d'enfants en Afghanistan, le PAM a aidé à organiser la formation de 9 000 instituteurs pour leur apprendre à distribuer des comprimés et à dispenser aux enfants une éducation de base en matière de santé et d'hygiène. En Haïti, la première phase de la campagne de déparasitage, en mai 2005, a atteint 500 000 enfants. Il faudra poursuivre systématiquement les activités de déparasitage dans le contexte de tous les programmes d'alimentation scolaire appuyés par le PAM, ce qui exigera un soutien continu des donateurs ainsi qu'une coopération avec les gouvernements pour que ces programmes soient intégrés aux campagnes nationales de déparasitage.

Banque mondiale

44. Il ressort d'une évaluation par le PAM de ses relations avec la Banque mondiale au niveau des pays que 11 bureaux de pays ont conclu des accords formels avec la Banque mondiale et que des accords sont en préparation pour 13 autres. La collaboration entre les deux institutions porte principalement sur l'élaboration des DSRP, des activités vivres pour l'éducation, l'aide alimentaire aux personnes affectées par le VIH/sida et à leurs familles et la reconstruction après les catastrophes, par exemple en Indonésie. Il y a lieu de signaler également une initiative récente qui a permis à la Banque mondiale d'accorder rapidement un financement pour appuyer des programmes d'alimentation scolaire, notamment en Mauritanie. Le PAM s'attache à resserrer sa coopération avec la Banque mondiale pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté, par exemple au Niger.
45. Le PAM a continué de détacher un haut fonctionnaire en qualité de représentant auprès des institutions de Bretton Woods à Washington, tandis que la Banque mondiale, pour sa part, a détaché trois de ses hauts fonctionnaires auprès du PAM.

ONG

46. En 2004, 90 pour cent des bureaux de pays ont collaboré avec des ONG. Le PAM s'est attaché à resserrer sa collaboration avec les ONG associées au stade de la conception des projets ainsi qu'à exploiter les possibilités de créer de nouveaux partenariats lorsque son action peut compléter celle des ONG.



47. En 2005, le PAM a procédé à une évaluation des arrangements de participation aux coûts appliqués en 2004 au Mozambique et au Soudan. Les relations entre le PAM et les ONG sont de plus en plus transparentes et les paiements accusent moins de retards, mais le Programme et les ONG associées coopérantes sont convenus d'améliorer les instructions et d'apporter des amendements mineurs à l'accord-type de coopération sur le terrain ainsi que de revoir les options en matière de formation.
48. Le PAM a publié un manuel intitulé *Coopérer avec le PAM* pour permettre aux ONG associées de mieux comprendre quelles sont les attentes et les responsabilités du Programme.
49. L'initiative "Walk the World" a pour la première fois encouragé la participation des ONG. Les contributions mobilisées à la suite de la marche organisée à Rome ont été utilisées pour appuyer le programme d'alimentation scolaire réalisé par le PAM en Somalie en collaboration avec deux ONG italiennes, le *Comitato di Coordinamento delle Organizzazioni per il Servizio Volontario et Acqua per la Vita*.
50. La consultation annuelle entre le PAM et les ONG associées, qui a eu lieu en octobre 2005, a rassemblé 25 organisations participantes. Cette réunion a marqué le dixième anniversaire de cette manifestation et s'est tenue sur le thème "Le partenariat pour l'élimination de la faim chez les enfants".

SECTION 5: SUITE DONNÉE AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES

Sommet mondial de 2005

51. Le document final du Sommet mondial qui a eu lieu du 14 au 16 septembre 2005 à New York contient un cadre d'ensemble qui a pour but d'aider les organismes du système des Nations Unies à donner suite de façon intégrée aux grandes conférences internationales. Ce document final, dans lequel tous les gouvernements se sont engagés en termes dépourvus d'ambiguïté à réaliser les OMD d'ici à 2015, prévoit des interventions supplémentaires dans trois domaines importants pour le PAM: i) l'élargissement des programmes d'alimentation scolaire, au moyen d'aliments d'origine familiale lorsque cela est possible; ii) l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, particulièrement en faveur des enfants; et iii) le renforcement des moyens d'intervention humanitaire du système des Nations Unies. Le passage du document final dans lequel est soulignée l'importance de la sécurité alimentaire et du développement agricole et rural a été rédigé en coopération avec les institutions basées à Rome dans le contexte des débats du Conseil économique et social et du processus de préparation du Sommet. Le Plan stratégique du PAM pour 2006–2009 est orienté vers la contribution que le PAM peut apporter à la réalisation des OMD, et le Programme continuera par conséquent à s'employer activement à mettre en oeuvre le document final du Sommet dans les trois domaines susmentionnés par le biais de ses propres programmes ainsi que de l'action menée collectivement avec les organismes des Nations Unies, les ONG et les gouvernements qui soutiennent son action.

Réunion de haut niveau de Paris sur l'efficacité de l'aide

52. En coopération avec les organismes membres du GNUD, le PAM continue à participer au suivi de la réunion de haut niveau de Paris, en rassemblant des données de référence et en définissant des objectifs pour 11 des principaux indicateurs convenus. Des indications sur ce point ont été données à tous les directeurs de pays du PAM, qui ont été encouragés à appuyer la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris au niveau des pays.



Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes

53. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui a eu lieu à Kobé (Japon) en janvier 2005 a débouché sur l'adoption de la Déclaration et du Cadre d'action de Hyogo. Les engagements pris à cette occasion conduiront le PAM à poursuivre ses efforts et à élaborer des initiatives nouvelles pour préparer les interventions en cas d'urgence et atténuer les risques liés aux catastrophes. Depuis la conférence, le PAM participe plus étroitement aux efforts de coordination visant à renforcer la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui devra faciliter la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo.
54. Le PAM a entrepris de renforcer ses capacités en matière de préparation des interventions en cas d'urgence, d'alerte rapide multirisques et de gestion des risques. Un sérieux effort de renforcement des capacités a été entrepris à divers niveaux de l'Organisation, et en particulier à celui des bureaux régionaux et des bureaux de pays.
55. Le PAM fournit une assistance accrue aux gouvernements nationaux et aux institutions régionales pour les aider à renforcer leurs capacités en matière de préparation des interventions en cas d'urgence et de gestion des risques. Le PAM aide à renforcer les systèmes nationaux d'intervention et de gestion des catastrophes dans les régions exposées à des risques saisonniers pouvant affecter la sécurité alimentaire, par exemple au Bangladesh, en Éthiopie, en Amérique latine, au Mozambique, en Afrique australe et au Soudan. Le PAM aide également la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le NEPAD et l'Union africaine (UA) à mettre en place des stratégies et des capacités de préparation des interventions en cas d'urgence et de gestion des risques et à renforcer celles qui existent déjà.

SECTION 6: AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DE L'EXAMEN TRIENNAL D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

Problématique hommes-femmes

56. Le PAM ne néglige aucun effort pour intégrer la problématique hommes-femmes à toutes ses opérations sur le terrain. Ainsi, il a institutionnalisé et rationalisé sa politique en la matière dans un document intitulé "Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire". La problématique hommes-femmes a également été intégrée aux principaux aspects opérationnels des programmes et des directives du PAM:
- Le PAM utilise des données ventilées par sexe pour mieux cerner les différences entre les sexes dans ses analyses ACV et pour améliorer la préparation des interventions en cas d'urgence. Des directives sur cette question, intitulées *Integrating a Gender Perspective into Vulnerability Analysis*, ont été publiées en mars 2005.
 - La récente évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la région soudanaise du Darfour a soigneusement tenu compte de la problématique hommes-femmes et des questions spécifiques ont été posées pour identifier les différences caractérisant les besoins et les attentes des hommes et des femmes au niveau des ménages et des communautés. Le rapport sur la mission au Darfour comportera un chapitre consacré aux questions démographiques et à la problématique hommes-femmes. Cet aspect a également été intégré aux questionnaires d'évaluation de la sécurité alimentaire au Niger et au Pakistan.



- En termes d'obligation redditionnelle, la problématique hommes-femmes est un des aspects qui sont examinés de très près lors des évaluations des programmes de terrain du PAM, et la problématique hommes-femmes est intégrée au système de suivi axé sur les résultats mis en place par le PAM.
57. Le bureau du PAM au Ghana collabore avec *Opportunities Industrialization Centres International* pour dispenser une formation à la production et au traitement de denrées alimentaires aux membres des associations féminines qui travaillent avec les centres communautaires de santé et de nutrition appuyés par le PAM. Cette formation a pour but d'aider les femmes enceintes et les mères allaitantes à gagner un revenu afin de compléter les rations distribuées par le PAM et, à terme, de pouvoir s'en passer.

⇒ Défis

58. Le PAM s'en remet à ses partenaires pour l'exécution et le suivi des activités et il se heurte fréquemment à des difficultés causées par l'absence de moyens de rassembler des données ventilées par sexe ou de publier des informations concernant la situation spécifique des hommes ou des femmes. Il faudra redoubler d'efforts pour renforcer le contrôle exercé par les femmes sur les ressources, y compris les distributions de vivres dans les situations d'urgence, sans les exposer à des risques.

⇒ Équilibre entre hommes et femmes parmi le personnel du PAM

59. Pendant le premier semestre de 2005, 28 des 73 personnes recrutées par le PAM ont été des femmes, soit 38 pour cent, contre 43 pour cent pendant la période correspondante de 2004. Au 30 septembre 2005, les fonctionnaires de sexe féminin représentaient 39,9 pour cent des administrateurs recrutés sur le plan international, contre 39,6 pour cent le 30 septembre 2004. Il importera de recruter un plus grand nombre de femmes cadres pour que le personnel féminin du PAM représente 50 pour cent des effectifs, conformément aux objectifs fixés en la matière par l'Organisation des Nations Unies, et pour que 50 pour cent des fonctionnaires nouvellement recrutés soient des femmes. Des statistiques à jour concernant l'année 2005 seront présentées dans le Rapport annuel d'exécution qui sera soumis au Conseil à sa session annuelle de 2006.

Renforcement des capacités

60. L'objectif stratégique 5 du PAM consiste à renforcer les capacités nationales et régionales d'établir et de gérer des programmes d'aide alimentaire et de lutte contre la faim. Le PAM a étoffé son cadre de politique générale et s'efforce d'intégrer dans ses opérations des activités tendant à renforcer les capacités. En outre, il continue de participer au Groupe de travail du GNUD chargé de promouvoir l'application d'une approche harmonisée en matière de renforcement des capacités au niveau des pays.
61. En 2005, le PAM a commencé à entreprendre des projets visant à rendre les pays et les régions mieux à même de lutter contre la faim. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a lancé plusieurs projets tendant à affiner les analyses de la malnutrition aiguë, à perfectionner les mécanismes d'intervention en cas de catastrophe naturelle et à promouvoir les échanges de connaissances au plan régional. Le Bureau régional pour l'Afrique australe a entrepris un projet qui a pour but de perfectionner les analyses de vulnérabilité et la surveillance nutritionnelle dans cette région. Le PAM a continué d'appuyer le développement des capacités nationales au moyen de ses programmes d'aide alimentaire, l'intention étant en particulier de renforcer les capacités opérationnelles et d'élargir l'application d'approches communautaires de la lutte contre la faim.



Transition des secours vers le développement

62. Du fait de la nature de son portefeuille d'activités, la transition des secours vers le développement revêt pour le PAM un intérêt majeur, et 90 pour cent des pays dans lesquels le PAM réalisait des opérations d'urgence ou des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) en 2004 étaient des pays venant à peine de sortir d'un conflit ou d'être sinistrés par une catastrophe naturelle ou affectés par des chocs économiques. Le PAM poursuit les discussions concernant cette transition lors des sessions du Conseil ainsi que dans le contexte du GNUD, de l'ECHA, du Comité permanent interorganisations et du Conseil économique et social et des réunions conjointes des Conseils d'administration.
63. Le PAM a participé au Groupe de travail GNUD/ECHA sur la transition et a tiré profit du résultat de ses activités, par exemple le manuel d'évaluation des besoins en situations post-conflictuelles, le cadre d'analyse des conflits et les matrices des résultats des activités de promotion de la transition. Le PAM s'efforce de faire en sorte que les décisions adoptées au sein de ses instances et les nouvelles initiatives entreprises reflètent sa longue expérience des activités sur le terrain dans les pays affectés par des conflits ou se trouvant dans des situations post-conflictuelles.
64. Le PAM a joué un rôle plus important dans ce domaine lors de la réunion conjointe de 2005 des Conseils d'administration, à l'occasion de laquelle il a présenté un rapport sur la transition des secours vers le développement, ce qu'il doit également faire en 2006. Le Programme a animé une table ronde à ce sujet, spécialement dans le contexte des efforts de relèvement après les catastrophes naturelles, lors de la session de 2005 du Conseil économique et social. Le PAM a également joué ce rôle auprès de la Commission de l'UA, de la CEDEAO et du NEPAD. En 2004, le PAM a ouvert des bureaux de liaison auprès de l'UA et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique afin de resserrer sa coordination avec l'UA, notamment dans les domaines de l'élaboration de stratégies et d'interventions visant à faciliter la transition dans les situations post-conflictuelles.
65. Parmi les approches et programmes novateurs mis en oeuvre en 2005 dans un contexte de transition, il y a lieu de citer la distribution de secours en espèces plutôt que sous forme de produits alimentaires qui a été entreprise à titre expérimental à Sri Lanka pour les plus vulnérables des ménages affectés par le tsunami. Un projet pilote d'assurance contre la sécheresse en Éthiopie a été présenté au Conseil en novembre 2005 afin de contribuer à mettre en place un système de gestion préventive des risques de nature à protéger les moyens de subsistance des populations vulnérables contre le mauvais temps ou des conditions météorologiques catastrophiques.

Évaluation

66. En 2005, le Bureau de l'évaluation (OEDE) a travaillé à trois importantes évaluations thématiques fondées sur des études de la situation de divers pays: i) ciblage des opérations de secours; ii) distribution directe d'aliments par le PAM dans le contexte de cinq opérations PAM/HCR de secours aux réfugiés; et iii) interventions du PAM dans le domaine de la nutrition. OEDE a achevé son évaluation du service de gestion de l'UNJLC et a établi un rapport faisant la synthèse des évaluations des opérations de l'UNJLC en Afghanistan, en Iraq et au Libéria. En outre, 10 évaluations d'IPSR, d'opérations d'urgence et de programmes de pays (activités de développement) ont été achevées ou sont en cours, dont une évaluation en temps réel de l'intervention mise sur pied pour faire face au tsunami, qui a été présentée au Conseil en novembre 2005.



67. OEDE est membre du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et, en collaboration avec les services de l'évaluation de la FAO et du FIDA, il a accueilli à Rome du 27 au 29 avril 2005 la réunion annuelle du Groupe. Pour la première fois, ce dernier a fait une large place à l'évaluation de l'assistance humanitaire ainsi qu'aux évaluations en temps réel; ces dernières étaient fondées sur les activités entreprises par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le HCR, l'UNICEF et le PAM. Un jalon important a été l'adoption, le 29 avril 2005, des Normes et règles d'évaluation pour le système des Nations Unies. L'OEDE est membre du Conseil du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et co-président de l'équipe chargée du label qualité.

SECTION 7: ACTIVITÉS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

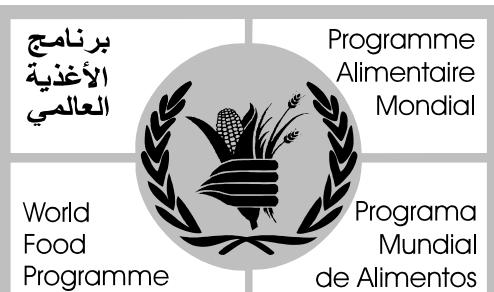
68. Les membres des Conseils d'administration du PAM, du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF ont effectué une visite conjointe en Azerbaïdjan en mai 2005; cette visite a été coordonnée par le Secrétariat du Conseil d'administration du PAM et avait pour but de permettre aux membres des Conseils de mieux se familiariser avec les modalités et l'étendue de la contribution des différentes institutions à la réalisation des OMD ainsi qu'avec la façon dont leurs activités sont conçues de manière à appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour réaliser les objectifs en question. La mission a reconnu que l'équipe de pays des Nations Unies avait réussi, en Azerbaïdjan, à établir un lien étroit entre les OMD et le Programme national pour la réduction de la pauvreté et le développement économique.
69. Le Président du Conseil d'administration du PAM a participé, avec le Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des affaires extérieures et le Secrétaire du Conseil d'administration à la réunion conjointe des Conseils du PAM, du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF, qui a eu lieu à New York en janvier 2005, à l'occasion de laquelle le PAM a coordonné l'examen de la question concernant la transition des secours vers le développement. Il a été souligné que le GNUD avait un rôle important à jouer dans la planification et l'exécution des activités visant à faciliter la transition dans les pays sortant d'un conflit ou d'une catastrophe. La réunion a également souligné la nécessité pour les institutions financières internationales de coopérer avec les institutions membres du GNUD dans ce domaine.
70. En mars 1999, le PAM a entrepris un projet d'amélioration de sa gouvernance tendant notamment à améliorer l'efficacité de l'action du Conseil en lui donnant une orientation plus stratégique. Ce projet a été mené à bien avec l'aide du groupe directeur sur la gouvernance entre 2000 et 2005. Un rapport final a été soumis au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2005. Les questions soulevées dans ce rapport tenaient notamment à la dualité des organes de tutelle du PAM, sujet qui faisait intervenir les rôles du Conseil, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil de la FAO et de la Conférence de la FAO, ainsi qu'à la dualité des régimes consultatifs et des rapports concernant les budgets, les comptes et les autres questions à propos desquelles le PAM devait faire rapport à l'Organisation des Nations Unies et à la FAO, qui entraînaient un surcroît de coûts et des retards. Le groupe a recommandé que toutes ces questions soient abordées le moment venu.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

| | |
|---------|---|
| ACV | Analyse et cartographie de la vulnérabilité |
| AICF | Alliance internationale contre la faim |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| DSRP | Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté |
| ECHA | Comité exécutif pour les affaires humanitaires |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| GNUD | Groupe des Nations Unies pour le développement |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IPSR | Intervention prolongée de secours et de redressement |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| OEDE | Bureau de l'évaluation |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| ONUSIDA | Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida |
| PDE | Division des relations extérieures |
| PDI | Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| TNT | <i>Thomas Nationwide Transport</i> |
| UA | Union africaine |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la population |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNJLC | Centre conjoint de logistique des Nations Unies |
| VCT | Vivres-contre-travail |





Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20-23 février 2006

RAPPORTS ANNUEL

Point 4 de l'ordre du
jour

*Pour information**

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2006/4/Add.1
6 janvier 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU CONSEIL DE LA FAO

ADDITIF

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLEAU 1: RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPELANT UNE SUITE DE LA PART DU PAM

| Numéro et date d'adoption de la résolution | Durée | Titre | Suite donnée par le PAM |
|--|--------------|---|---|
| A/RES/59/9 22 oct. 2004 | En cours | Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes | Le PAM a signé un mémorandum d'accord avec la Ligue des États arabes en août 2004 pour définir les modalités de leur coopération. ODC a assisté à plusieurs conférences consacrées à divers secteurs pour élargir les connaissances du PAM concernant les activités réalisées. |
| A/RES/59/211 20 déc. 2004 | En cours | Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies | WFP/EB.1/2005/10: "Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies". WFP/EB.A/2005/12-D: "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité". |
| A/RES/59/212 20 déc. 2004 | En cours | Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles: de la phase des secours à celle de l'aide au développement | WFP/EB.1/2005/4-B: "Retrait après une situation d'urgence". La suite donnée par le PAM aux décisions adoptées à propos de l'assistance humanitaire est exposée en détail dans le corps du Rapport annuel de 2005. |
| A/RES/59/254 23 déc. 2004 | En cours | Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en oeuvre et appui international | WFP/EB.2/2005/4-G: "Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD". |
| A/RES/59/255 23 déc. 2004 | En cours | Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique | La capacité du PAM de prédire l'évolution des événements socio-politiques s'est améliorée, ce qui lui permet d'intervenir plus rapidement pour éviter ou atténuer les effets néfastes des conflits sur la sécurité alimentaire. Le rôle de l'aide alimentaire dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a été évalué pour déterminer le rôle futur que devrait jouer le PAM dans ces domaines. |
| A/RES/59/216 A/RES/59/217 A/RES/59/219 A/RES/59/214 A/RES/59/215 A/RES/59/218 22 déc. 2004 | En cours | Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola; assistance humanitaire et assistance au relèvement en faveur de l'Éthiopie; assistance pour le relèvement et la reconstruction du Libéria; assistance au Mozambique, aide humanitaire et assistance économique spéciale à la Serbie-et-Monténégro; aide humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays | Le PAM communique des informations concernant les résultats qu'il a obtenus, par l'entremise du Coordonnateur résident, en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général. |
| A/RES/59/231 22 déc. 2004 | En cours | Stratégie internationale de prévention des catastrophes | WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1: "Plan stratégique (2006–2009)". WFP/EB.2/2005/5-A/1: "Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006-2007". |



TABLEAU 1: RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE APPELANT UNE SUITE DE LA PART DU PAM

| Numéro et date d'adoption de la résolution | Durée | Titre | Suite donnée par le PAM |
|---|--------------|---|---|
| A/RES/59/233 22 déc. 2004 | En cours | Catastrophes naturelles et vulnérabilité | WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1: "Plan stratégique (2006–2009)". WFP/EB.2/2005/5-A/1: "Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007". |
| A/RES/59/202 20 déc. 2004 | En cours | Le droit à l'alimentation | WFP/EB/2/2005/4-B: "Le PAM et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale". |
| A/RES/59/310 14 juil. 2005 | En cours | Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) | Le PAM coopère avec les gouvernements des pays de la CEEAC dans les domaines de la recherche ainsi que de la planification et de l'exécution de programmes qui contribuent à la mise en œuvre des plans nationaux de développement tendant à améliorer la situation économique, sociale, humanitaire et environnementale dans la région, l'accent étant mis en particulier sur la lutte contre la propagation du VIH/Sida. Le PAM a organisé un atelier régional sur le VIH/Sida et la nutrition, en collaboration avec ses partenaires de la région, en novembre 2005. Les programmes du PAM sont axés sur les personnes affectées par le VIH/Sida en République centrafricaine et au Tchad. |
| A/RES/59/299 22 juin 2005 | En cours | Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) | Les dépenses engagées par le PAM sont prises en charge par le Gouvernement italien, le Département des opérations de maintien de la paix devant assurer son propre financement. Les négociations se poursuivent sur la finalisation de l'accord d'exécution pour San Vito; le PAM, organisme désigné institution chef de file à cette fin, doit signer l'accord au nom de l'Organisation des Nations Unies. |



**TABLEAU 2: POINTS SAILLANTS SOULEVÉS À LA CENT VINGT-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL DE LA FAO
(ROME, 20-25 JUIN 2005)**

| Paragraphes | Suite donnée par le PAM |
|---|---|
| 57. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la baisse des contributions multilatérales, surtout pour les activités de développement, et les donateurs ont été invités à fournir des ressources accrues. Les efforts de collaboration entrepris avec la FAO dans des domaines comme l'approche parallèle, les évaluations des besoins alimentaires d'urgence, les interventions en cas d'urgence, la nutrition et la fourniture d'intrants agricoles ont été considérés comme louables. Il a été suggéré que le PAM redouble d'efforts pour élargir sa base de donateurs. Le Conseil <u>a souligné l'importance</u> de la collaboration réussie entre le PAM et la FAO. | WFP/EB.2/2005/5-B: "Le financement, clé de l'efficacité". WFP/EB.2/2005/5-A/1: "Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007". WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1: "Plan stratégique (2006-2009)". |

**TABLEAU 3: POINTS SAILLANTS SOULEVÉS À LA CENT VINGT-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL DE LA FAO
(ROME, 22-27 NOVEMBRE 2004)**

| Paragraphes | Suite donnée par le PAM |
|--|--|
| 33. Le Conseil <u>s'est félicité</u> de l'augmentation des contributions financières ainsi que de l'élargissement de la base de donateurs. Le Conseil <u>a pris acte</u> des préoccupations exprimées en ce qui concerne la baisse du niveau du financement multilatéral. | WFP/EB.2/2005/5-B: "Le financement, clé de l'efficacité". WFP/EB.2/2005/5-A/1: "Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007". WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1: "Plan stratégique (2006-2009)". |
| 34. Quelques membres ont recommandé que le PAM rende compte des travaux accomplis pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des crises alimentaires dans son prochain rapport annuel, sur la base des principes directeurs définis par la Conférence de la FAO à sa trente-deuxième session, en 2003. | WFP/EB.2/2005/4-B: "Le PAM et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale". |
| 35. De nombreux membres ont demandé au PAM de poursuivre ses efforts afin de renforcer les systèmes d'alerte rapide ainsi que la capacité des pays en développement de faire face aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux catastrophes dues à l'homme. | WFP/EB.1/2005/4-B: "Retrait après une situation d'urgence". WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1: "Plan stratégique (2006-2009)". Les systèmes d'alerte rapide humanitaire relèvent du domaine plus large qu'est la préparation des interventions en cas d'urgence. Il s'agit là d'une priorité pour le PAM, comme cela est reflété dans son Plan stratégique pour 2006-2009. Le renforcement de ces systèmes est lié à la réalisation de l'objectif stratégique 1: sauver des vies dans les situations de crise. Le PAM a reconnu d'emblée l'importance que revêtent les systèmes améliorés d'alerte rapide pour suivre l'évolution des crises potentielles et devancer les crises humanitaires. Le PAM s'est par conséquent toujours attaché à renforcer ses connaissances, ses systèmes et ses capacités techniques dans le domaine de l'alerte rapide. |





**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 7–11 novembre 2005

Bureau du Conseil d'administration

| | |
|-----------------|--|
| Président: | S. E. M. Poul Skytte Christoffersen (Danemark) |
| Vice-Président: | S. E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan) |
| Membre: | M. Kiala Kia Mateva (Angola) |
| Membre: | M. Patrick Saint-Hilaire (Haïti) |
| Membre: | M. Alexander A. Titarenko (Fédération de Russie) |
| Rapporteur: | Mme Tritaporn Khomapat (Thaïlande) |

**DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA DEUXIÈME SESSION
ORDINAIRE DE 2005 DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2005/14

11 novembre 2005

ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|--|------|
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Désignation du Rapporteur | 1 |
| | |
| QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES | |
| 2005/EB.2/1 Questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté | 1 |
| 2005/EB.2/2 Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants | 1 |
| | |
| QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE | |
| 2005/EB.2/3 Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement | 2 |
| 2005/EB.2/4 Le projet de gouvernance | 2 |
| 2005/EB.2/5 Rapport d'activité sur le plan d'exécution de l'évaluation des besoins d'urgence | 3 |
| 2005/EB.2/6 Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire | 3 |
| 2005/EB.2/7 Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du Mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD | 3 |
| 2005/EB.2/8 Approche commune des programmes de pays | 3 |
| | |
| RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES | |
| 2005/EB.2/9 Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007 | 4 |
| 2005/EB.2/10 Le financement, clé de l'efficacité | 5 |
| 2005/EB.2/11 Normes internationales de comptabilité | 6 |
| 2005/EB.2/12 Nomination du Commissaire aux comptes | 7 |
| 2005/EB.2/13 Politique du PAM en matière de gestion des risques | 7 |
| 2005/EB.2/14 Bilan de l'action du Bureau d'appui de Dubaï et de l'Équipe d'intervention rapide d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications (FITTEST): rapport du Commissaire aux comptes | 7 |
| | |
| RAPPORTS D'ÉVALUATION | |
| 2005/EB.2/15 Rapport de synthèse sur le Centre de logistique conjoint des Nations Unies (UNJLC) | 8 |
| | |
| PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE | |
| RAPPORTS D'ÉVALUATION | |
| 2005/EB.2/16 Portefeuille d'activités en Angola | 8 |
| | |
| QUESTIONS OPÉRATIONNELLES | |
| 2005/EB.2/17 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Région Afrique australe 10310.0 | 8 |



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉ DE LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.2/18 | Programmes de pays—Ouganda 10426.0 (2006–2010) | 8 |
| 2005/EB.2/19 | Projets de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation—Projet de développement pilote: assurance-sécheresse pour l'Éthiopie 10486.0 | 9 |
| 2005/EB.2/20 | Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Région des Grands Lacs 10062.2 | 9 |

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION ASIE

RAPPORTS D'ÉVALUATION

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.2/21 | Évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive au tsunami ayant frappé la région de l'océan Indien | 9 |
|--------------|--|---|

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|--|----|
| 2005/EB.2/22 | Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Indonésie 10069.1 | 10 |
| 2005/EB.2/23 | Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Sri Lanka 10067.1 | 10 |

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|---|----|
| 2005/EB.2/24 | Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Afghanistan 10427.0 | 10 |
|--------------|---|----|

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|--|----|
| 2005/EB.2/25 | Programmes de pays—Burkina Faso 10399.0 (2006–2010) | 10 |
| 2005/EB.2/26 | Programmes de pays—Ghana 10418.0 (2006–2010) | 11 |

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|---|----|
| 2005/EB.2/27 | Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Guatemala 10457.0 | 11 |
|--------------|---|----|

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

| | | |
|--------------|---|----|
| 2005/EB.2/28 | Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007 | 11 |
|--------------|---|----|



QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

| | | |
|--------------|---|----|
| 2005/EB.2/29 | Révision des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des projets et des révisions budgétaires du portefeuille d'activités de développement | 11 |
|--------------|---|----|

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | |
|--------------|---|----|
| 2005/EB.2/30 | Résumé des travaux de la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration | 12 |
| Annexe I | Ordre du jour | 13 |
| Annexe II | Liste des documents | 16 |
| Annexe III | Liste des participants | 20 |



DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que présenté (annexe I).

7 novembre 2005

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé Mme Tritaporn Khomapat (Thaïlande, Liste B) Rapporteur de la deuxième session ordinaire de 2005.

7 novembre 2005

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

2005/EB.2/1 Questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Directeur exécutif sur les questions stratégiques auxquelles est confronté le PAM. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session. Le Conseil a également pris note de l'exposé de S.E. M. Kuntoro Mangkusubroto, Directeur de l'Agence d'exécution pour la réhabilitation et la reconstruction pour Aceh et Nias (Indonésie).

7 novembre 2005

2005/EB.2/2 Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants

Ayant examiné le document sur l'"Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants" (WFP/EB.2/2005/3-B), le Conseil:

- i) **a pris note** de la Note conceptuelle sur l'initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants telle que convenue par le PAM, la Banque mondiale et l'UNICEF; et de l'intention du Directeur exécutif d'allouer jusqu'à 1,5 million de dollars au titre du budget AAP de 2005 à l'appui de la participation du PAM à l'élaboration et au lancement du Plan d'action correspondant;
- ii) **a accueilli favorablement** l'objectif de concevoir un Plan d'action commun pour l'élimination de la faim chez les enfants qui s'inscrit dans la ligne des efforts déployés pour atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement;
- iii) **s'est félicité** de l'intention du Directeur exécutif de tenir le Conseil informé en permanence de l'évolution du Plan d'action, notamment par le biais d'une consultation avec l'UNICEF et la Banque mondiale à la première session ordinaire de 2006;



- iv) **a souligné** l'importance de garantir aux pays la maîtrise de l'initiative et une assise de partenariat largement ouverte pour éviter le chevauchement des activités réalisées par les différents partenaires à l'appui des efforts déployés au niveau national;
- v) **a souligné** que l'initiative devrait accroître l'utilité des initiatives et actions en cours et les compléter;
- vi) **attendait avec intérêt** d'examiner à sa session annuelle de 2006 le Plan d'action lorsque celui-ci sera arrêté, y compris ses incidences éventuelles sur les actions et activités du PAM, avant que le Programme ne prenne des mesures de suivi au plan opérationnel.

7 novembre 2005

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2005/EB.2/3 Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement

Le Conseil a félicité le PAM des initiatives qu'il a lancées pour prendre en compte les recommandations de l'évaluation externe de la politique visant à favoriser le développement et a pris note des informations données en ce qui concerne la réponse de la direction. Le Conseil a noté en outre que le PAM aura besoin du soutien renforcé des donateurs et des gouvernements nationaux pour mettre en oeuvre les actions proposées dans le document "Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement" (WFP/EB.2/2005/4-A). Le Conseil examinera les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures prises par la direction à sa deuxième session ordinaire de 2006.

7 novembre 2005

2005/EB.2/4 Le projet de gouvernance

Le Conseil:

- i) **a pris note** des informations et des observations contenues dans le document "Rapport final sur le projet sur la gouvernance" (WFP/EB.2/2005/4-C/Rev.1);
- ii) **s'est félicité** de la qualité du travail accompli par le groupe sur la gouvernance, qui a permis d'améliorer considérablement la structure de gouvernance du PAM et d'établir des procédures pouvant être adoptées comme pratiques optimales par le système des Nations Unies. Les Conseils des fonds et programmes des Nations Unies seront informés des progrès du PAM dans ce domaine;
- iii) **a souligné** qu'il importait de continuer à examiner et améliorer la structure de gouvernance du PAM. Le Conseil examinera chaque année cette question à sa deuxième session ordinaire lors de l'examen du programme de travail biennal du Conseil. Le cas échéant, des consultations informelles seront tenues avant les discussions.

8 novembre 2005



2005/EB.2/5 Rapport d'activité sur le plan d'exécution de l'évaluation des besoins d'urgence

Le Conseil a pris note des données actualisées sur le renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence et les activités prévues dans le plan de mise en œuvre de 30 mois, qui sont présentées dans le document intitulé "Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: rapport de situation sur le plan d'exécution" (WFP/EB.2/2005/4-E).

9 novembre 2005

2005/EB.2/6 Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire" (WFP/EB.2/2005/4-F).

9 novembre 2005

2005/EB.2/7 Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du Mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD

Le Conseil a pris note du document "Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du Mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD" (WFP/EB.2/2005/4-G). Il a encouragé le PAM à continuer de soutenir cette initiative menée par l'Afrique et à rendre compte des progrès qui seront réalisés.

9 novembre 2005

2005/EB.2/8 Approche commune des programmes de pays

Le Conseil:

- i) **a pris note** de l'approbation par le Directeur exécutif du programme commun de pays pour le Cap-Vert;
- ii) **s'est félicité** de manière générale de cette approche qui constitue un outil précieux pour renforcer l'action convergente et cohérente des fonds et programmes des Nations Unies et promouvoir la maîtrise nationale des activités;
- iii) **a invité** le Bureau à examiner, avec le concours du Secrétariat, de quelle manière les responsabilités de supervision et de décision budgétaire du Conseil peuvent être sauvegardées dans la pratique de cette nouvelle approche, et à lui rendre compte de ses conclusions;
- iv) **reviendra** sur cette question au plus tard à sa session annuelle de 2006.

10 novembre 2005



RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2005/EB.2/9

Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007

Ayant examiné le Plan de gestion et le projet de budget du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007 présenté par le Directeur exécutif dans le document WFP/EB.2/2005/5-A/1 + Corr.1, le Conseil:

- i) **a pris note** du niveau projeté des dépenses opérationnelles, à savoir 5,1 milliards de dollars non compris les nouvelles opérations d'urgence, telles qu'elles sont récapitulées dans la section II;
- ii) **a noté** que le budget AAP est fondé sur l'hypothèse d'une couverture minimum de 81 pour cent de ce budget opérationnel, ce qui pourra exiger le prélèvement d'un montant pouvant atteindre 66 millions de dollars sur le Compte de péréquation AAP pour compenser le déficit potentiel de financement;
- iii) **a noté** que les recettes provenant du recouvrement des CAI au titre des nouvelles opérations d'urgence entreprises en 2006–2007 réduiront la nécessité de couvrir le déficit du budget AAP par prélèvement sur le Compte de péréquation AAP;
- iv) **a approuvé** au titre du budget AAP l'ouverture d'un crédit de **367,5 millions de dollars** aux fins indiquées ci-dessous:

| | |
|--|------------------------------------|
| – Appui aux programmes: bureaux régionaux et bureaux de pays | 123,558 millions de dollars |
| – Appui aux programmes: siège | 37,590 millions de dollars |
| – Gestion et administration | 206,359 millions de dollars |
| Total | 367,507 millions de dollars |
- v) **a autorisé** le Directeur exécutif à allouer un montant de 20 millions de dollars au maximum prélevé sur le Compte de péréquation AAP au Fonds d'équipement afin de couvrir les coûts d'équipement non récurrents;
- vi) **a autorisé** le Directeur exécutif à allouer un montant de 5,5 millions de dollars au maximum prélevé sur le Compte de péréquation AAP pour financer l'achèvement des initiatives de renforcement des capacités entamées dans le cadre du Plan de gestion précédent et qui devraient s'achever en 2006-2007 en vue d'introduire la GAR et de renforcer la gestion financière;
- vii) **a approuvé** l'application d'un taux de recouvrement des CAI de 7,0 pour cent pour une nouvelle période de deux ans. Le Conseil examinera et reconsidérera le taux des CAI à sa session annuelle de 2006 sur la base d'un rapport récapitulant les dépenses effectives du PAM en 2004 et 2005 et d'une analyse comparant ces coûts aux coûts estimatifs, à établir par le Secrétariat. Cet examen sera précédé par un rapport sur les avantages et les conséquences possibles de l'application d'un taux fixe ou d'un taux vérifié de recouvrement des CAI sur la base des coûts effectifs et non estimatifs, qui sera examiné par le Conseil à sa première session ordinaire de 2006;



- viii) **a autorisé** le Directeur exécutif à ajuster la composante AAP du budget en cas de modification de plus de 10 pour cent du volume des activités par rapport au niveau projeté qui est indiqué dans la section II et a demandé au Directeur exécutif de rendre compte au Conseil d'administration de tout ajustement qui serait effectué;
- ix) **a approuvé** le traitement qu'il est proposé de réserver aux contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CCEG), comme indiqué dans le document, à savoir que toutes les recettes provenant des CCEG seront considérées comme des fonds d'appui additionnels qui seront conservés dans les pays considérés;
- x) **a autorisé** le Directeur exécutif à reporter les dépenses inscrites initialement au budget de l'exercice 2004-2005 qu'il serait plus opportun d'effectuer en 2006, jusqu'à concurrence de 7 millions de dollars à prélever sur le Compte de péréquation AAP, et a demandé au Directeur exécutif de rendre compte au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006 de tout report qui serait effectué;
- xi) **a demandé** au Bureau du Conseil d'administration de formuler, en consultation avec le Secrétariat, des recommandations relatives au processus et au calendrier d'élaboration du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008-2009, qui devra être soumis suffisamment à l'avance au Conseil afin que les observations et les avis des membres du Conseil puissent être pris en compte;
- xii) **a demandé** au Secrétariat d'élaborer pour la session annuelle de 2006 du Conseil un rapport analysant la structure des coûts dans lequel figureront: une analyse des catégories de coûts, y compris les CAD; un examen du montant, des sources et de l'utilisation des soldes de trésorerie du PAM assorti d'une note définissant ce que le Secrétariat juge approprié en matière de liquidités; ainsi qu'un examen de l'éventualité d'une augmentation des ressources disponibles pour le suivi et l'évaluation, et une liste d'autres indicateurs relatifs aux résultats.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.2/2005/5 (A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2005/5(A,C,D,E,F,G,H,I)/3).

10 novembre 2005

2005/EB.2/10

Le financement, clé de l'efficacité

Le Conseil **a entériné** l'objectif consistant à répondre de façon plus efficace aux besoins des bénéficiaires, tel que présenté dans le document "Le financement, clé de l'efficacité" (WFP/EB.2/2005/5-B), et **a invité** le Secrétariat à lui présenter à sa session annuelle de 2006 des amendements au Règlement financier visant à ce que:



i) la définition de "contribution multilatérale" soit mise à jour comme suit:

"Une contribution multilatérale est une contribution que le PAM peut utiliser sans restrictions et comme il l'entend pour toute catégorie d'activités y compris le CII, et pour laquelle le donateur convient d'accepter les rapports normalisés sur les projets et les rapports soumis au Conseil d'administration, et de s'en satisfaire; une contribution multilatérale peut également être une contribution pour laquelle le donateur prescrit uniquement la catégorie d'activités, sans imposer d'autres restrictions à son utilisation, qui sera déterminée par le PAM à sa discrétion".

ii) la définition de "contribution à emploi spécifique" soit mise à jour comme suit:

Une contribution à emploi spécifique est une contribution pour laquelle le donateur prescrit l'activité ou les activités ou l'intervention ou les interventions pour laquelle/lesquelles la contribution doit être utilisée par le PAM et convient d'accepter les rapports normalisés sur les projets et les rapports soumis au Conseil d'administration, et de s'en satisfaire".

Le Conseil approuvera la teneur et la présentation des rapports normalisés sur les projets à sa session annuelle de 2006 et pourra réviser ses prescriptions de temps à autre comme de besoin.

Le Conseil a invité le PAM à rechercher une plus grande proportion de contributions de caractère multilatéral et prévisible, versées en début d'exercice financier du donateur et sans exigence spécifique quant à leur utilisation. Le Conseil attend avec intérêt une analyse et un examen des pratiques optimales et des avantages comparatifs des achats locaux de produits et des contributions en espèces à sa première session ordinaire de 2006. Le Secrétariat rendra annuellement compte au Conseil de l'avancement du plan "Le financement, clé de l'efficacité".

11 novembre 2005

2005/EB.2/11

Normes internationales de comptabilité

Le Conseil:

- a) **a pris note** des renseignements contenus dans le document "Normes comptables internationales (WFP/EB.2/2005/5-C/1.) et des modifications proposées des principes et rapports comptables telles qu'indiquées au paragraphe 19 du document;
- b) **a entériné** le passage proposé aux normes comptables internationales;
- c) **a demandé** au Secrétariat de rendre compte au Conseil en 2006 en présentant:
 - i) un rapport de situation sur les progrès réalisés en ce qui concerne le passage aux normes comptables internationales, y compris des estimations des coûts et des propositions de financement;
 - ii) les modifications proposées du Statut, du Règlement général et du Règlement financier;



iii) une recommandation relative aux normes extérieures les plus adaptées pour le PAM.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.2/2005/5 (A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2005/5(A,C,D,E,F,G,H,I)/3).

10 novembre 2005

2005/EB.2/12

Nomination du Commissaire aux comptes

Le Conseil a reconduit le Contrôleur et vérificateur général du Royaume-Uni dans ses fonctions de Commissaire aux comptes du PAM pour un second mandat de quatre ans, du 1er juillet 2006 au 30 juin 2010.

Le Conseil a invité le Bureau à préparer les modifications à apporter aux Textes de base afin de clarifier les procédures de reconduction du Commissaire aux comptes, pour que le Conseil en décide.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.2/2005/5 (A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2005/5(A,C,D,E,F,G,H,I)/3).

10 novembre 2005

2005/EB.2/13

Politique du PAM en matière de gestion des risques

Le Conseil a approuvé la "Politique du PAM en matière de gestion des risques" (WFP/EB.2/2005/5-E/1) et a demandé au Directeur exécutif de mettre en place les mécanismes requis pour la mettre en œuvre, compte tenu des observations formulées par le Conseil.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.2/2005/5 (A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2005/5(A,C,D,E,F,G,H,I)/3).

9 novembre 2005

2005/EB.2/14

Bilan de l'action du Bureau d'appui de Dubaï et de l'Équipe d'intervention rapide d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications (FITTEST): rapport du Commissaire aux comptes

Le Conseil a pris note du document "Bilan de l'action du Bureau d'appui de Dubaï et de l'Équipe d'intervention rapide d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications (FITTEST): rapport du Commissaire aux comptes" (WFP/EB.2/2005/5-G) et attendait avec intérêt d'examiner les mesures prises par la direction en réponse à ce rapport.

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.2/2005/5 (A,C,D,E,F,G,H,I)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2005/5(A,C,D,E,F,G,H,I)/3).

10 novembre 2005



RAPPORTS D'ÉVALUATION

- 2005/EB.2/15 Rapport de synthèse sur le Centre de logistique conjoint des Nations Unies (UNJLC)**

Le Conseil a pris note des informations et des recommandations contenues dans l'"Évaluation de synthèse du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC)" (WFP/EB.2/2005/6-A).

11 novembre 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

RAPPORTS D'ÉVALUATION

- 2005/EB.2/16 Portefeuille d'activités en Angola**

Le Conseil a pris note des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation intitulé "Portefeuille d'activités en Angola" (WFP/EB.2/2005/6-B) et des mesures prises par la direction comme indiqué dans l'annexe, et a incité à donner suite à ces recommandations, en tenant compte des vues formulées par les membres du Conseil durant les débats.

8 novembre 2005

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

- 2005/EB.2/17 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Région Afrique australe 10310.0**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire pour l'IPSR — Région Afrique australe 10310.0 "Aide aux populations d'Afrique australe exposées à l'insécurité alimentaire et à l'impact du sida" (WFP/EB.2/2005/8-C/1).

8 novembre 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉ DE LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

- 2005/EB.2/18 Programmes de pays—Ouganda 10426.0 (2006–2010)**

Le Conseil a approuvé le programme de pays Ouganda 10426.0 (2006–2010) (WFP/EB.2/2005/7-A/1), selon une procédure d'approbation tacite. Ce programme représente un volume total de 64 400 tonnes de produits alimentaires et un montant de 38,2 millions de dollars E.-U. couvrant tous les coûts opérationnels directs de base; le Conseil a également approuvé le budget supplémentaire correspondant à 40 860 tonnes de produits alimentaires et à un montant de 20,9 millions de dollars E.-U. couvrant tous les coûts opérationnels directs de l'activité complémentaire.

8 novembre 2005



2005/EB.2/19 Projets de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation—Projet de développement pilote: assurance-sécheresse pour l'Éthiopie 10486.0

Le Conseil a approuvé le "Projet de développement pilote: assurance-sécheresse pour l'Éthiopie 10486.0" (WFP/EB.2/2005/8-A). Il a invité le Secrétariat à rendre compte des résultats initiaux du projet pilote à sa session annuelle de 2006. À cette occasion, le Conseil débattra de l'éventualité d'une participation du PAM, quelle qu'elle soit, dans le domaine de l'assurance-sécheresse.

Il a pris note de l'intention du Directeur exécutif de poursuivre ses contacts avec les partenaires des Nations Unies quant à l'élaboration de projets d'assurance-sécheresse et d'en informer le Conseil à sa session annuelle de 2006.

10 novembre 2005

2005/EB.2/20 Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Région des Grands Lacs 10062.2

Le Conseil a approuvé l'IPSR Région des Grands Lacs 10062.2 "Aide alimentaire pour les secours et le redressement dans la Région des Grands Lacs" (WFP/EB.2/2005/8-B/2) pour une durée d'un an. Courant 2006, le PAM, le HCR et les donateurs intéressés effectueront une mission conjointe d'évaluation des besoins de l'intervention, à une date convenue et suffisamment tôt pour déterminer la nécessité et la portée d'une programmation future et pour permettre au PAM d'élaborer, pour que le Conseil en soit saisi à sa deuxième session ordinaire de 2006, une IPSR révisée prenant en compte les résultats de l'évaluation.

10 novembre 2005

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION ASIE
RAPPORTS D'ÉVALUATION**

2005/EB.2/21 Évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive au tsunami ayant frappé la région de l'océan Indien—Décembre 2004–juin 2005

Le Conseil a pris note des informations et des recommandations figurant dans "L'évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive au tsunami ayant frappé la région de l'océan Indien—Décembre 2004–juin 2005" (WFP/EB.2/2005/6-C/Rev.1), et a demandé à ce qu'il soit donné suite aux recommandations, compte tenu des considérations évoquées au cours des débats.

9 novembre 2005



QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

- 2005/EB.2/22 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Indonésie 10069.1**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire pour l'IPSR Indonésie 10069.1 "Aide au redressement et à la récupération nutritionnelle après la catastrophe du tsunami" (WFP/EB.2/2005/8-C/2).

9 novembre 2005

- 2005/EB.2/23 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Sri Lanka 10067.1**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire pour l'IPSR Sri Lanka 10067.1 "Assistance aux groupes vulnérables en vue de la consolidation de la paix dans les régions affectées par le conflit et le tsunami" (WFP/EB.2/2005/8-C/3).

9 novembre 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

- 2005/EB.2/24 Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Afghanistan 10427.0**

Le Conseil a approuvé l'IPSR Afghanistan 10427.0, "Activités de secours et de redressement consécutives à un conflit en République islamique d'Afghanistan" (WFP/EB.2/2005/8-B/1 + Corr.1).

9 novembre 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

- 2005/EB.2/25 Programmes de pays—Burkina Faso 10399.0 (2006–2010)**

Le Conseil a approuvé le programme de pays Burkina Faso 10399.0 (2006–2010) (WFP/EB.2/2005/7-A/2), selon une procédure d'approbation tacite, pour lequel les besoins de produits alimentaires s'élevaient à 66 652 tonnes, soit un coût de 29 925 511 dollars E.-U. correspondant à tous les coûts opérationnels directs essentiels.

10 novembre 2005



2005/EB.2/26 Programmes de pays—Ghana 10418.0 (2006–2010)

Le Conseil a approuvé le programme de pays Ghana 10418.0 (2006–2010) (WFP/EB.2/2005/7-A/3), selon une procédure d'approbation tacite, pour lequel les besoins de produits alimentaires s'élevaient à 35 169 tonnes, soit un coût de 16,2 millions de dollars E.-U. correspondant à tous les coûts opérationnels directs essentiels.

10 novembre 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**QUESTIONS OPÉRATIONNELLES****2005/EB.2/27 Interventions prolongées de secours et de redressement soumises au Conseil d'administration pour approbation—Guatemala 10457.0**

Le Conseil a approuvé l'IPSR Guatemala 10457.0 "Récupération et prévention de la malnutrition en faveur des groupes vulnérables" (WFP/EB.2/2005/8-B/3).

10 novembre 2005

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**2005/EB.2/28 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007**

Le Conseil a approuvé le Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007 (WFP/EB.2/2005/10) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

Le Conseil a invité le Bureau, avec l'aide du Secrétariat, à mettre à jour le Programme de travail pour l'exercice biennal 2006–2007 à la lumière des décisions prises à sa deuxième session ordinaire de 2005.

11 novembre 2005

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**2005/EB.2/29 Révision des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des projets et des révisions budgétaires du portefeuille d'activités de développement**

Ayant examiné les recommandations relatives aux pouvoirs délégués pour l'approbation des programmes de pays et des révisions budgétaires y afférentes, telles qu'indiquées au document WFP/EB.2/2005/11/Rev.1 le Conseil:

- i) a approuvé la suppression du plafond de 10 pour cent fixé pour la réaffectation de ressources entre les composantes d'un programme de pays de manière à faciliter les ajustements aux programmes de pays;
- ii) a approuvé la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver les changements d'orientation des composantes d'un programme de pays dans le cadre de la procédure de révision budgétaire; et
- iii) a approuvé l'obtention et la programmation de ressources supplémentaires spécialement destinées aux programmes de pays.



Le Conseil sera régulièrement informé de l'usage fait de la délégation de pouvoirs.

Cette délégation de pouvoirs vaudra jusqu'à la fin de 2006. Le Conseil décidera à sa deuxième session ordinaire de 2006 de la prorogation de la délégation de pouvoirs à la lumière de l'expérience acquise.

11 novembre 2005

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2005/EB.2/30 Résumé des travaux de la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration

Le Conseil a entériné le projet de "Résumé des travaux de la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration", dont la version finale sera disponible sous la cote WFP/EB.A/2005/16.

11 novembre 2005



ANNEXE I**ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Désignation du Rapporteur**
- 3. Questions stratégiques actuelles et futures**
 - a) Questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté
 - b) Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants
- 4. Questions de politique générale**
 - a) Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement
 - b) Le PAM et le droit à l'alimentation: Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
 - c) Le projet de gouvernance
 - d) Mise à jour de la synthèse des politiques générales du PAM
 - e) Rapport d'activité sur le plan d'exécution de l'évaluation des besoins d'urgence
 - f) Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire
 - g) Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD
 - h) Approche commune des programmes de pays
- 5. Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007
 - b) Le financement, clé de l'efficacité
 - c) Normes internationales de comptabilité
 - d) Nomination du Commissaire aux comptes
 - e) Politique du PAM en matière de gestion des risques
 - f) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes
 - g) Bilan de l'action du bureau d'appui de Dubai et de l'Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications (FITTEST): rapport du Commissaire aux comptes
 - h) Rapport annuel du Comité d'audit du PAM
 - i) Rapport sur l'Examen des procédures de l'Organisation
 - j) Panorama des activités de communication et de plaidoyer du PAM en 2004–2005
- 6. Rapports d'évaluation**
 - a) Rapport de synthèse sur le Centre logistique conjoint des Nations Unies (UNJLC)
 - b) Portefeuille d'activités en Angola



- c) Évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive au tsunami ayant frappé la région de l'océan Indien—Décembre 2004–juin 2005

Questions opérationnelles

7. Programmes de pays

- a) ***Programmes de pays soumis au Conseil d'administration pour approbation***
- Ouganda 10426.0 (2006–2010)
 - Burkina Faso 10399.0 (2006–2010)
 - Ghana 10418.0 (2006–2010)
- b) ***Projet de descriptif de programme commun de pays***
- Cap-Vert (2006–2010)

8. Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation

- a) Projets de développement
- Projet de développement pilote: assurance-sécheresse pour l'Éthiopie
- b) Interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR)
- Afghanistan 10427.0
 - Région des Grands Lacs 10062.2
 - Guatemala 10457.0
- c) Augmentations budgétaires pour des IPSR
- Indonésie 10069.1
 - Région Afrique australe 10310.0
 - Sri Lanka 10067.1

***9. Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles
(1er janvier-30 juin 2005)***

- a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif
- Cambodge 10170.1
 - Djibouti 10385.0
- b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif
- c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif
- République centrafricaine 10189.1
 - Djibouti 10283.1
 - Haïti 10382.0
 - Zambie 10071.2
- d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif
- e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO



10. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007

11. *Questions d'administration et de gestion*

- Révision des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des projets et des révisions budgétaires du portefeuille d'activités de développement

12. *Résumé des travaux de la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration*

13. *Questions diverses*

14. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*



ANNEXE II**LISTE DES DOCUMENTS**

| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|---|--|--|
| Adoption de l'ordre du jour | | |
| 1 | Ordre du jour provisoire | WFP/EB.2/2005/1/1/Rev.1 |
| | Ordre du jour provisoire annoté | WFP/EB.2/2005/1/2/Rev.1 |
| Questions stratégiques actuelles et futures | | |
| 3 b) | Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants | WFP/EB.2/2005/3-B |
| Questions de politique générale | | |
| 4 a) | Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement | WFP/EB.2/2005/4-A |
| 4 b) | Le PAM et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale | WFP/EB.2/2005/4-B |
| 4 c) | Rapport final sur le projet sur la gouvernance | WFP/EB.2/2005/4-C/Rev.1 |
| 4 d) | Synthèse des politiques générales du PAM | WFP/EB.2/2005/4-D/Rev.1 |
| 4 e) | Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: rapport de situation sur le plan de mise en oeuvre | WFP/EB.2/2005/4-E |
| 4 f) | Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire | WFP/EB.2/2005/4-F |
| 4 g) | Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du Mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD | WFP/EB.2/2005/4-G |
| 4 h) | Approche commune des programmes de pays des Nations Unies: Implications pour le PAM | WFP/EB.2/2005/4-H |
| Ressources, questions financières et budgétaires | | |
| 5 a) | Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007 | WFP/EB.2/2005/5-A/1 + Corr.1 |
| | Rapport du CCQAB | WFP/EB.2/2005/5 (A,C,D,E,F,G,H,I)/2 |
| | Rapport du Comité financier de la FAO | WFP/EB.2/2005/5 (A,C,D,E,F,G,H,I)/3 |



| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|--|--|------------------------------|
| 5 b) | Le financement, clé de l'efficacité | WFP/EB.2/2005/5-B |
| 5 c) | Normes comptables internationales | WFP/EB.2/2005/5-C/1 |
| 5 d) | Nomination du Commissaire aux comptes | WFP/EB.2/2005/5-D/1/Rev.1 |
| 5 e) | Politique du PAM en matière de gestion des risques | WFP/EB.2/2005/5-E/1 |
| 5 f) | Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes | WFP/EB.2/2005/5-F/1 + Corr.1 |
| 5 g) | Bilan de l'action du Bureau d'appui de Dubaï et de l'Équipe d'intervention rapide et d'appui pour la technologie de l'information et les télécommunications (FITTEST) — Rapport du Commissaire aux comptes | WFP/EB.2/2005/5-G/1 |
| 5 h) | Rapport annuel du Comité d'audit du PAM | WFP/EB.2/2005/5-H/1 |
| 5 i) | Rapport sur l'examen des procédures de l'Organisation | WFP/EB.2/2005/5-I/1 |
| 5 j) | Activités de communication et de sensibilisation menées par le PAM en 2004 et 2005 | WFP/EB.2/2005/5-J |
| Rapports d'évaluation | | |
| 6 a) | Évaluation de synthèse du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC) | WFP/EB.2/2005/6-A |
| 6 b) | Portefeuille d'activités en Angola | WFP/EB.2/2005/6-B |
| 6 c) | Évaluation en temps réel de l'intervention du PAM consécutive au tsunami ayant frappé la région de l'océan Indien — décembre 2004–juin 2005 | WFP/EB.2/2005/6-C/Rev.1 |
| Programmes de pays | | |
| 7 a) | Programme de pays: Ouganda 10426.0 (2006–2010) | WFP/EB.2/2005/7-A/1 |
| | Programme de pays: Burkina Faso 10399.0 (2006–2010) | WFP/EB.2/2005/7-A/2 |
| | Programme de pays: Ghana 10418.0 (2006–2010) | WFP/EB.2/2005/7-A/3 |
| 7 b) | Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Cap-Vert (2006–2010) | WFP/EB.2/2005/7-B + Add.1 |



| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|--|---|--|
| Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation | | |
| 8 a) | Projets de développement Projet de développement pilote: assurance-sécheresse pour l'Éthiopie 10486.0 | WFP/EB.2/2005/8-A |
| 8 b) | Interventions prolongées de secours et de redressement Afghanistan 10427.0 | WFP/EB.2/2005/8-B/1 + Corr. (en anglais et en français seulement) |
| | Région des Grands Lacs 10062.2 | WFP/EB.2/2005/8-B/2 |
| | Guatemala 10457.0 | WFP/EB.2/2005/8-B/3 |
| 8 c) | Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement Région de l'Afrique australe 10310.0 | WFP/EB.2/2005/8-C/1 |
| | Indonésie 10069.1 | WFP/EB.2/2005/8-C/2 |
| | Sri Lanka 10067.1 | WFP/EB.2/2005/8-C/3 |
| Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2005) | | |
| 9 a) | Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif Cambodge 10170.1 | WFP/EB.2/2005/9-A/1 |
| | Djibouti 10385.0 | WFP/EB.2/2005/9-A/2 |
| 9 b) | Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Conseil d'administration | WFP/EB.2/2005/9-B |
| 9 c) | Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif Haïti 10382.0 | WFP/EB.2/2005/9-C/1 |
| | Djibouti 10283.1 | WFP/EB.2/2005/9-C/2 |
| | Zambie 10071.2 | WFP/EB.2/2005/9-C/3 |
| | République centrafricaine 10189.1 | WFP/EB.2/2005/9-C/4 |
| 9 d) | Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif | WFP/EB.2/2005/9-D + * (en français seulement) |



| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|---|--|---------------------------|
| 9 e) | Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1er janvier et le 30 juin 2005 | WFP/EB.2/2005/9-E |
| Questions d'organisation et de procédure | | |
| 10 | Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007 | WFP/EB.2/2005/10 |
| Questions d'administration et de gestion | | |
| 11 | Révision des pouvoirs délégués au Directeur exécutif pour l'approbation des projets et des révisions budgétaires du portefeuille d'activités de développement | WFP/EB.2/2005/11/Rev.1 |
| Vérification des décisions et recommandations adoptées | | |
| 14 | Décisions et recommandations de la deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration | WFP/EB.2/2005/14 |
| | Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration | WFP/EB.2/2005/15** |
| Notes d'information | | |
| | Renseignements à l'usage des participants | WFP/EB.2/2005/INF/1 |
| | Calendrier provisoire | WFP/EB.2/2005/INF/2/Rev.1 |
| | Liste provisoire des documents | WFP/EB.2/2005/INF/3/Rev.1 |
| | Liste provisoire des participants | WFP/EB.2/2005/INF/4/Rev.2 |
| | Rapport du Directeur exécutif sur les mouvements du personnel de direction (1er juin–31 octobre 2005) | WFP/EB.2/2005/INF/5 |
| | Note d'information sur l'état de préparation du PAM à la grippe aviaire et humaine | WFP/EB.2/2005/INF/6 |

* Republié pour des raisons techniques.

** Sera publié après aval du Conseil d'administration à sa première session ordinaire en février 2006.



ANNEXE III**LISTE DES PARTICIPANTS****Membres du Conseil d'administration**

| | |
|------------------------|---|
| Allemagne: | S.E. G.F. Von Schenck; Mme U. Schäfer-Preuss; M. B. Dunnzlaff; Mme I. Hahn; M. T. Schaeff |
| Angola: | S.E. J. Baptista Kusumua; S.E. M. P. Pacavira; M. P.C João; M. J.A. Martins; M. K.K. Mateva; M. C.A. Amaral; M. N. Van Dunem; M. A.N. Ngala |
| Australie: | S.E. P. Woolcott; M. P. Waddell-Wood; Mme K. Gill; Mme S. Torrens |
| Bangladesh: | Mme N. Akhter |
| Canada: | S.E. R. Fowler; Mme C. Bragg; M. J. Melanson; Mme K. McKinley |
| Chine: | S.E. Ma Y.; M. Hu Y.; M. Zhang M.; M. Chen C. |
| Congo, République du: | S.E. M. Kamara Dekamo; M. M. Elenga Ekoba; M. E. Essema |
| Cuba: | M. R. Taladrado Suárez; S.E. A. Puig; Mme D. Rodríguez Parra; M. C. Alfaro |
| Danemark: | S.E. P.S. Christoffersen; M. K. Højersholt; Mme M.K. Madsen |
| États-Unis d'Amérique: | S.E. T. P. Hall; Mme M. Chambliss; M. J. Dworken; M. M.E. Hess; M. J. Brooks; M. S. Clark; M. P. Kelly; M. R. Newberg; Mme H. Spanos |
| Éthiopie: | S.E. M. Hulluka; M. E.Y. Negatu |
| Fédération de Russie: | M. A.A. Titarenko; M. G. Kiselev |
| Finlande: | Mme H. Pihlatie; Mme M. Sall; Mme E. Dammert-Taube |
| France: | S.E. C. Millon; Mme M.C. Thirion; M. M. Trouyet |
| Haïti: | M. C.B. Raymond; M. P. Saint-Hilaire |
| Inde: | M. G. Nair |
| Indonésie: | S.E. K. Mangkusubroto; S.E. S. Sutoyo; M. B. Nicol; M. H. Djafar; M. I. Ahmad; M. Rudjimin |



| | |
|--------------------------------|--|
| Iran, République islamique d': | M. F. Kheiri Sanami |
| Jamahiriya arabe libyenne: | S.E. A.A.M. Zaied |
| Japon: | S.E. N. Matsubara; M. S. Yokoi; M. K. Endo; M. H. Inomata; M. Y. Kuraya; M. M. Nakano |
| Malawi: | M. M.D.N. Phiri; Mme A. Kapile |
| Mexique: | M. V. Hernández Lara; Mme L.E. Santos Maldonado |
| Nicaragua: | Mme A. Silva Cabrera |
| Niger: | M. A. Malla; S.E. F.M. Ausseil; M. C. Adamou; M. A.M. Zakariaou |
| Norvège: | Mme M. Slettevold; M. D. Van Gilst; M. S.S. Christensen; Mme L.H. Ekli |
| Pakistan: | S.E. M.Q. Beg; M. A.A. Khawaja |
| Pays-Bas: | S.E. E. Wermuth; M. E. Hilberink; M. T. Van Banning; Mme M. Sinke; Mme A. Swalef |
| Pérou: | S.E. H. Forsyth Mejía; M. G. Giorffino Cunibertti |
| Pologne: | M. R. Wojtal; Mme M. Piotrowska; M. A. Skrzypidlo |
| République arabe syrienne: | M. Y. Diab |
| Sénégal: | S.E. P.C. Saadibou Fall; M. M.B. Ly; M. A. Wélé |
| Slovaquie: | M. M. Kováč |
| Suède: | M. M. Åberg; Mme A. Uustalu; Mme M. Arnesson-Ciotti; M. C. Di Schiena |
| Suisse: | M. F. Thévenaz; M. L. Caviezel; Mme M. Lesjak; M. P. Steffen; M. A. Ghélew; Mme C. Tobler |
| Thaïlande: | Mme T. Khomapat; M. P. Chairidchai |
| Tunisie: | M. A. Abid |

États observateurs

| | |
|--------------|--------------------|
| Algérie: | M. A. Hamidaoui |
| Arménie: | S.E. Z. Malek |
| Australie: | Mme N. Feistritzer |
| Azerbaïdjan: | M. R. Aslanov |



| | |
|----------------|--|
| Belgique: | S.E. J. De Ruyt; M. J.P. Loir; M. P. Heuts; M. J. Cornet D'Elzius; M. J. Vermeir |
| Bolivie: | M. E.G. Campero Bilbao |
| Brésil: | M. S. Arantes Ceolin; Mme R.M. Romariz Maasri |
| Bulgarie: | S.E. K. Kostov |
| Burkina Faso: | M. B. Cissé |
| Burundi: | S.E. F. Ndisabiye; M. J.P. Kantungeko |
| Cameroun: | M. M. Médi |
| Chili: | M. S. Insunza Becker |
| Chypre: | S.E. G.F. Poulides; M. G. Odysseos |
| Colombie: | M. J.C. Sánchez |
| Costa Rica: | S.E. V. Guardia Alvarado de Hernández; Mme Y. Gago de Sinigaglia |
| Côte d'Ivoire: | M. A. Bakayoko |
| El Salvador: | Mme M.E. Jimenez de Mochi Onori |
| Équateur: | S.E. E. Izquierdo; Mme P. Borja |
| Espagne: | M. E. Ríos Lopez |
| Gabon: | M. L.S. Charicauth |
| Grèce: | S.E. E. Manoussakis; M. G. Pandremenos; M. N. Koutrakou; Mme M.L. Loukopoulou |
| Guatemala: | M. J.A. Botrán Briz; S.E. F. Bonifaz; Mme I. Rivera de Angotti |
| Guinée: | M. J. Baptiste Grovogui |
| Hongrie: | M. Z. Kálmán |
| Irlande: | S.E. J.F. Cogan; M. P. Dempsey |
| Italie: | S.E. R. Bettini; M. M. Lavezzo Cassinelli; M. A. Zodda; Mme S. Rusca; M. F. Cantone; Mme A. De Lisa, M. G. Cirillo |
| Koweït: | M. T.A. Graham |
| Lesotho: | M. M.S. Shale |



| | |
|--|---|
| Luxembourg: | S.E. J. Faltz; M. F. Biever |
| Madagascar: | M. Monja |
| Malaisie: | S.E. D.L. Zachariah |
| Mali: | S.E. I. B. Daga; M. M.M. Touré |
| Maroc: | S.E. A. Faouzi |
| Mauritanie: | M. A.O.A. Damou; S.E. Y. Ngam; M. A.O. Mohamed; M. M.A.O. Gaouth |
| Mozambique: | S.E. F.E.P. Cigarro; Mme L. Fernando Saide Banze |
| Myanmar: | S.E. T. Tun; M. H.M. Oo |
| Nigeria: | M. G.G. Lombin |
| Nouvelle-Zélande: | Mme T. Babington |
| Ouganda: | M. R. Sabiiti |
| Paraguay: | Mme L. Coronel Correa |
| Portugal: | M. J.M.F.B. Lomelino de Freitas |
| République populaire démocratique de Corée: | S.E. Choe T.S.; M. Yun S.C.; M. Ri Y.H. |
| République tchèque: | Mme D. Moyzesová |
| Roumanie: | Mme G. Dumitriu |
| Royaume-Uni: | M. N. Briscoe |
| Saint-Marin: | Mme D. Rotondaro |
| Saint-Siège: | S.E. M ^{gr} R. Volante; M. V. Buonomo; M. L. Bernardi |
| Slovénie: | S.E. B. Hocevar |
| Tanzanie République de: | Mme P.M. Simon Hingi |
| Ukraine: | Mme O. Dramaretska |
| Zambie: | S.E. L.M. Mungoma; M. W.O. Ndembela |
| Zimbabwe: | S.E. M.M. Muchada; M. T. Nhekeda |



Autres observateurs

Commission de la S.E. L. Ritto; M. J.J. De La Caballeria; Mme S. De Villard;
Communauté européenne: Mme C. Gaudot; Mme L. Kellens

Autres entités

Amis du PAM des Mme K. Sendelback; Mme A. Staunton Adams
Nations Unies

Groupe sur la gouvernance: M. A. Beattie

Ordre souverain de Malte: S.E. Prince G. Bonanno di Linguaglossa

Institutions spécialisées et organisations des Nations Unies

Banque mondiale: Mme J. Syroka

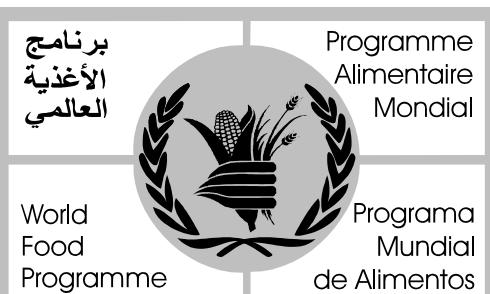
FAO: M. I. Sobhan; Ms. G. Braun; Ms. M. Caruso; M. C. Price

Fond international de Mme F. Ferrari
développement agricole:

Observateurs d'organisations non gouvernementales

Banque africaine de M. C.D. Spencer; M. E.T.A. Mohammed; M. W. Hara;
développement: Mme K.E. Diabi





**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 6–10 juin 2005

Bureau du Conseil d'administration

| | |
|-----------------|--|
| Président: | S. E. M. Poul Skytte Christoffersen (Danemark) |
| Vice-Président: | S. E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan) |
| Membre: | M. Kiala Kia Mateva (Angola) |
| Membre: | M. Patrick Saint-Hilaire (Haïti) |
| Membre: | M. Alexander A. Titarenko (Fédération de Russie) |
| Rapporteur: | M. Emile Essema (République du Congo) |

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA SESSION ANNUELLE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2005/15
10 juin 2005
ORIGINAL: FRANÇAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|--|------|
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Désignation du Rapporteur | 1 |
| QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES | |
| 2005/EB.A/1 Questions stratégiques actuelles et futures | 1 |
| RAPPORTS ANNUELS | |
| 2005/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2004 | 1 |
| QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE | |
| 2005/EB.A/3 Plan stratégique (2006-2009) | 1 |
| 2005/EB.A/4 Note d'information sur les progrès de la mise en œuvre de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007) | 2 |
| 2005/EB.A/5 Répondre à l'appel à l'action: le point sur les activités de lutte du PAM contre le VIH/sida | 2 |
| 2005/EB.A/6 Rapport sur la gestion de l'évaluation | 3 |
| RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES | |
| 2005/EB.A/7 Rapport de synthèse sur les questions financières | 3 |
| 2005/EB.A/8 Rapport du Commissaire aux comptes sur la mise à jour du Système mondial et réseau d'information du PAM | 3 |
| 2005/EB.A/9 Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes | 3 |
| 2005/EB.A/10 Rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation | 3 |
| 2005/EB.A/11 Situation actuelle du plan de gestion du PAM pour 2004–2005 | 4 |
| 2005/EB.A/12 Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) | 4 |
| RAPPORTS D'ÉVALUATION | |
| 2005/EB.A/13 Rapport résumé sur la suite donnée par le PAM aux recommandations découlant des évaluations | 4 |
| PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE | |
| QUESTIONS OPÉRATIONNELLES | |
| 2005/EB.A/14 Projet de développement approuvé par le Directeur exécutif (1er juillet–31 décembre 2004) — Afrique du Sud 10394.0 | 4 |
| PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST | |
| QUESTIONS OPÉRATIONNELLES | |
| 2005/EB.A/15 Projet de programme de pays — Burkina Faso 10399.0 (2006–2010) | 5 |
| 2005/EB.A/16 Projet de programme de pays — Ghana 10418.0 (2006–2010) | 5 |



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.A/17 | Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Territoire palestinien occupé 10387.0 | 5 |
|--------------|--|---|

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

RAPPORTS D'ÉVALUATION

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.A/18 | Rapport résumé d'évaluation du portefeuille d'activités de développement et de redressement du PAM en Ouganda | 5 |
|--------------|--|---|

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|---|---|
| 2005/EB.A/19 | Projet de programme de pays — Ouganda 10426.0 | 6 |
| 2005/EB.A/20 | Augmentations budgétaires pour des projets de développement soumises au Conseil d'administration pour approbation — Programme de pays — Tanzanie 10065.0 | 6 |
| 2005/EB.A/21 | Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Kenya 10258.1 | 6 |
| 2005/EB.A/22 | Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Érythrée 10192.1 | 6 |

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|---|---|
| 2005/EB.A/23 | Projets de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation — Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique latine et Caraïbes 10411.0 | 6 |
| 2005/EB.A/24 | Projets de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation — Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique centrale 10421.0 | 7 |

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.A/25 | Intervention prolongée de secours et de redressement approuvée par le Directeur exécutif (1er juillet-31 décembre 2004) — Timor-Leste 10388.0 | 7 |
|--------------|--|---|

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|---|---|
| 2005/EB.A/26 | Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif | 7 |
| 2005/EB.A/27 | Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif | 7 |
| 2005/EB.A/28 | Utilisation du compte d'intervention immédiate (1er janvier-31 décembre 2004) | 7 |



QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.A/29 | Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006 | 8 |
| 2005/EB.A/30 | Mécanisme d'approbation par correspondance des IPSR et des révisions budgétaires y afférentes | 8 |

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

| | | |
|--------------|---|---|
| 2005/EB.A/31 | Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004 | 8 |
| 2005/EB.A/32 | Note d'information sur le système de suivi des produits du PAM | 8 |
| 2005/EB.A/33 | Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) | 8 |
| 2005/EB.A/34 | Note d'information sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité | 9 |

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.A/35 | Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration | 9 |
|--------------|--|---|

QUESTIONS DIVERSES

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.A/36 | Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM | 9 |
| 2005/EB.A/37 | Rapport sur la visite de membres du Conseil d'administration dans le Territoire palestinien occupé | 9 |
| 2005/EB.A/38 | Rapport sur la visite conjointe effectuée en Azerbaïdjan par les membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM | 9 |

| | | |
|------------|-------------------------------|----|
| ANNEXE I | Ordre du jour | 10 |
| ANNEXE II | Liste des documents | 12 |
| ANNEXE III | Liste des participants | 15 |



DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que présenté (annexe).

6 juin 2005

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Emile Essema (République du Congo, Liste A) Rapporteur de la session annuelle de 2005.

6 juin 2005

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

2005/EB.A/1

Questions stratégiques actuelles et futures

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Directeur exécutif sur les questions stratégiques auxquelles est confronté le PAM. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session. Le Conseil a également pris note des exposés de M. L. Bâge, Président du FIDA, et de M. K. Morjane, Haut Commissaire assistant aux réfugiés.

6 juin 2005

RAPPORTS ANNUELS

2005/EB.A/2

Rapport annuel sur les résultats de 2004

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2004 (WFP/EB.A/2005/4), notant qu'il constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année.

7 juin 2005

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2005/EB.A/3

Plan stratégique (2006-2009)

Le Conseil, ayant examiné le Plan stratégique (2006-2009) présenté sous la cote WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1 conformément à l'Article VI.1 du Règlement général:

- **a décidé** que le PAM devait concentrer ses opérations sur la réalisation de cinq objectifs stratégiques, à savoir:
 - sauver des vies dans des situations de crise;
 - protéger les moyens de subsistance dans les situations de crise et renforcer la résistance aux chocs;
 - contribuer à l'amélioration de la nutrition et de l'état de santé des enfants, des mères et des autres personnes vulnérables;
 - faciliter l'accès à l'éducation et réduire les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'accès à l'éducation et à la



- formation professionnelle; et
- renforcer les capacités nationales et régionales d'établir et de gérer des programmes d'aide alimentaire et de lutte contre la faim;
 - **a noté** que ces objectifs stratégiques et la direction stratégique à plus long terme permettraient au PAM de contribuer à l'action mondiale engagée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et qu'ils s'inscrivaient dans le mandat et le cadre existant des politiques du PAM;
 - **a souligné** qu'il fallait travailler en étroite relation et de manière complémentaire avec les partenaires des autres institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et
 - **a encouragé** le Secrétariat à suivre les objectifs de gestion suivants pour aider à la réalisation des objectifs stratégiques:
 - établir des partenariats solides avec les gouvernements nationaux, les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les autres organisations, en particulier les ONG, et le secteur privé;
 - être l'employeur de choix d'un personnel compétent déterminé à éliminer la faim;
 - faire preuve d'excellence dans la mise en oeuvre de programmes efficaces et opérants;
 - renforcer et partager les connaissances sur la faim pour contribuer à l'action concertée menée pour éliminer la faim;
 - fournir des services d'infrastructure technique et opérationnelle pour permettre la mise en oeuvre d'opérations efficaces;
 - être transparent, rendre des comptes et gérer les risques; et
 - mobiliser des ressources pour répondre aux besoins.

7 juin 2005

2005/EB.A/4

Note d'information sur les progrès de la mise en œuvre de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007)

Le Conseil a pris note de la "Note d'information sur les progrès de la mise en œuvre de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007)" (WFP/EB.A/2005/5-C).

8 juin 2005

2005/EB.A/5

Répondre à l'appel à l'action: le point sur les activités de lutte du PAM contre le VIH/sida

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Répondre à l'appel à l'action: le point sur les activités du PAM de lutte contre le VIH/sida" (WFP/EB.A/2005/5-D).

8 juin 2005



2005/EB.A/6 Rapport sur la gestion de l'évaluation

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document intitulé "Rapport sur la gestion de l'évaluation" (WFP/EB.A/2005/5-E) et attend avec intérêt de recevoir les résultats de l'examen par les pairs prévu pour 2007.

8 juin 2005

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**2005/EB.A/7 Rapport de synthèse sur les questions financières**

Le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans le "Rapport de synthèse sur les questions financières" (WFP/EB.A/2005/6-A/1).

9 juin 2005

2005/EB.A/8 Rapport du Commissaire aux comptes sur la mise à jour du Système mondial et réseau d'information du PAM

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le "Rapport du Commissaire aux comptes sur la mise à jour du Système mondial et réseau d'information du PAM" (WFP/EB.A/2005/6-B/1/Rev.1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/3).

9 juin 2005

2005/EB.A/9 Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes" (WFP/EB.A/2005/6-C/1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/3).

9 juin 2005

2005/EB.A/10 Rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document intitulé "Rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation" (WFP/EB.A/2005/6-D/1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/3).

9 juin 2005



2005/EB.A/11 Situation actuelle du plan de gestion du PAM pour 2004–2005

Le Conseil d'administration a pris note des informations figurant dans le document "Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005" (WFP/EB.A/2005/6-E/1).

Le Conseil a aussi pris note des observations formulées par le CCQAB (WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/2) et par le Comité financier de la FAO (WFP/EB.A/2005/6(A,B,C,D,E)/3).

9 juin 2005

2005/EB.A/12 Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)" (WFP/EB.A/2005/6-F) concernant les questions examinées par le Conseil à sa première session ordinaire de 2005.

9 juin 2005

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2005/EB.A/13 Rapport résumé sur la suite donnée par le PAM aux recommandations découlant des évaluations

Le Conseil d'administration a pris note des informations relatives à la suite donnée aux recommandations découlant des évaluations qui figurent dans le document intitulé "Rapport résumé sur la suite donnée par le PAM aux recommandations découlant des évaluations" (WFP/EB.A/2005/7-B) et de la volonté du Bureau de l'évaluation (OEDE) de mettre en œuvre les recommandations.

8 juin 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.A/14 Projet de développement approuvé par le Directeur exécutif (1er juillet–31 décembre 2004) — Afrique du Sud 10394.0

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document intitulé "Projet de développement — Afrique du Sud 10394.0" (WFP/EB.A/2005/10-A).

7 juin 2005



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.A/15 Projet de programme de pays — Burkina Faso 10399.0 (2006–2010)

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays 10399.0 proposé pour le Burkina Faso pour la période 2006–2010 (WFP/EB.A/2005/8/1 + Corr.1), lequel requiert 66 652 tonnes de produits alimentaires, pour un coût de 29 925 511 dollars E.-U. au titre de la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays à la lumière des observations du Conseil.

7 juin 2005

2005/EB.A/16 Projet de programme de pays — Ghana 10418.0 (2006–2010)

Le Conseil d'administration a entériné le projet de programme de pays 10418.0 proposé pour le Ghana pour la période 2006–2010 (WFP/EB.A/2005/8/2), lequel requiert 29 950 tonnes de produits alimentaires, pour un coût de 16,2 millions de dollars E.-U. au titre de la totalité des coûts opérationnels directs de base. Il a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays à la lumière des observations du Conseil.

7 juin 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.A/17 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Territoire palestinien occupé 10387.0

Le Conseil d'administration a approuvé l'IPSR 10387.0 en Territoire palestinien occupé, "Aide en faveur des Palestiniens non réfugiés" (WFP/EB.A/2005/9-C/2).

7 juin 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2005/EB.A/18 Rapport résumé d'évaluation du portefeuille d'activités de développement et de redressement du PAM en Ouganda

Le Conseil a pris note des informations et recommandations contenues dans le "Rapport résumé d'évaluation du portefeuille d'activités de développement et de redressement du PAM en Ouganda" (WFP/EB.A/2005/7-A).

8 juin 2005



QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.A/19 **Projet de programme de pays — Ouganda 10426.0 (2006-2010)**

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Ouganda 10426.0 (2006-2010) (WFP/EB.A/2005/8/3), pour un montant de 38,2 millions de dollars E.-U. couvrant tous les coûts opérationnels directs de base, et a entériné le budget supplémentaire d'un montant de 20,9 millions de dollars E.-U. pour tous les coûts opérationnels directs de l'activité complémentaire. Il a autorisé le Secrétariat à formuler un programme de pays à la lumière des observations du Conseil.

8 juin 2005

2005/EB.A/20 **Augmentations budgétaires pour des projets de développement soumises au Conseil d'administration pour approbation — Programme de pays — Tanzanie 10065.0**

Le Conseil a approuvé la révision budgétaire pour le programme de pays — Tanzanie 10065.0 (WFP/EB.A/2005/9-B).

8 juin 2005

2005/EB.A/21 **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Kenya 10258.1**

Le Conseil d'administration a approuvé l'IPSR Kenya 10258.1, "Aide alimentaire en faveur des réfugiés somaliens et soudanais" (WFP/EB.A/2005/9-C/1).

8 juin 2005

2005/EB.A/22 **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Érythrée 10192.1**

Le Conseil a approuvé l'IPSR Érythrée 10192.1, "Aide alimentaire aux populations souffrant de malnutrition et exposées à l'insécurité alimentaire" (WFP/EB.A/2005/9-C/3).

8 juin 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.A/23 **Projets de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation — Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique latine et Caraïbes 10411.0**

Le Conseil a approuvé le projet de développement pour la région Amérique latine et Caraïbes 10411.0, "Renforcement des capacités d'appui aux programmes de protection sociale fondés sur l'apport d'une aide alimentaire". (WFP/EB.A/2005/9-A/1).

9 juin 2005



2005/EB.A/24 Projets de développement soumis au Conseil d'administration pour approbation — Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique centrale 10421.0

Le Conseil d'administration a approuvé le projet de développement pour la région Amérique centrale 10421.0 "Renforcement des capacités des programmes intégrés d'apports en micronutriments en Amérique centrale et au Belize" (WFP/EB.A/2005/9-A/2).

9 juin 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.A/25 Intervention prolongée de secours et de redressement approuvée par le Directeur exécutif (1er juillet-31 décembre 2004) — Timor-Leste 10388.0

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document intitulé "Intervention prolongée de secours et de redressement — Timor-Leste 10388.0" (WFP/EB.A/2005/10-C).

9 juin 2005

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.A/26 Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document intitulé "Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif (1er juillet-31 décembre 2004)" (WFP/EB.A/2005/10-B).

9 juin 2005

2005/EB.A/27 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document intitulé "Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif (1 juillet-31 décembre 2004)" (WFP/EB.A/2005/10-D).

9 juin 2005

2005/EB.A/28 Utilisation du compte d'intervention immédiate (1er janvier-31 décembre 2004)

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document intitulé "Utilisation du compte d'intervention immédiate (1er janvier-31 décembre 2004)" (WFP/EB.A/2005/10-E).

9 juin 2005



QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

2005/EB.A/29 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006

Le Conseil a pris note du "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006" (WFP/EB.A/2005/11-A/Rev.1) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

9 juin 2005

2005/EB.A/30 Mécanisme d'approbation par correspondance des IPSR et des révisions budgétaires y afférentes

Le Conseil a approuvé le "Mécanisme d'approbation par correspondance des IPSR et des révisions budgétaires y afférentes" (WFP/EB.A/2005/11-B).

9 juin 2005

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2005/EB.A/31 Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004

Au cours de l'examen du "Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004" (WFP/EB.A/2005/12-A), le Conseil a pris note des pertes enregistrées par pays et par produit et des mesures correctives prises par le PAM, les gouvernements et les autres partenaires pour réduire au minimum les pertes après livraison. Il a incité le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les pertes, en particulier quand les produits sont directement gérés par le PAM, à demander aux gouvernements le remboursement des produits perdus par négligence et à continuer de présenter au Conseil un rapport annuel.

9 juin 2005

2005/EB.A/32 Note d'information sur le système de suivi des produits du PAM

Le Conseil a pris note des informations contenues dans la "Note d'information sur le système de suivi des produits du PAM" (WFP/EB.A/2005/12-B).

9 juin 2005

2005/EB.A/33 Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2004" (WFP/EB.A/2005/12-C).

9 juin 2005



- 2005/EB.A/34 Note d'information sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité**
 Le Conseil a pris note des informations contenues dans la "Note d'information sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D).

9 juin 2005

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 2005/EB.A/35 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration**

Le Conseil a entériné le projet de "Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration", dont la version finale sera disponible sous la cote WFP/EB.1/2005/14.

8 juin 2005

QUESTIONS DIVERSES

- 2005/EB.A/36 Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le "Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM" (WFP/EB.A/2005/14-A).

9 juin 2005

- 2005/EB.A/37 Rapport sur la visite de membres du Conseil d'administration dans le Territoire palestinien occupé**

Le Conseil a pris note du "Rapport sur la visite de membres du Conseil d'administration dans le Territoire palestinien occupé" (WFP/EB.A/2005/14-B).

7 juin 2005

- 2005/EB.A/38 Rapport sur la visite conjointe effectuée en Azerbaïdjan par les membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM**

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le "Rapport sur la visite conjointe effectuée en Azerbaïdjan par les membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM" (WFP/EB.A/2005/14-C).

9 juin 2005



ANNEXE I**ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Désignation du Rapporteur**
- 3. Questions stratégiques actuelles et futures**
- 4. Rapports annuels**
 - Rapport annuel sur le résultat de 2004
- 5. Questions de politique générale**
 - a) Plan stratégique (2006-2009)
 - b) Directives relatives à la réalisation du droit à l'alimentation: rapport d'activité – **retiré**
 - c) Note d'information sur la mise en œuvre de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007)
 - d) Répondre à l'appel à l'action: le point sur les activités de lutte du PAM contre le VIH/sida
 - e) Rapport sur la gestion de l'évaluation
- 6. Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Rapport de synthèse sur les questions financières
 - b) Rapport du Commissaire aux comptes sur la mise à niveau du Système mondial et réseau d'information du PAM
 - c) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes
 - d) Rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation:
 - e) Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005
 - f) Rapport du CCQAB sur les ressources et les questions financières et budgétaires soumis à la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration
- 7. Rapports d'évaluation**
 - a) Rapport résumé d'évaluation du portefeuille d'activités de développement et de redressement en Ouganda
 - b) Rapport résumé sur la suite donnée aux recommandations découlant des évaluations
- Questions opérationnelles**
- 8. Projets de programmes de pays**
 - Ouganda 10426.0 (2006–2010)
 - Burkina Faso 10399.0 (2006–2010)
 - Ghana 10418.0 (2006–2010)
- 9. Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation**
 - a) Projets de développement
 - Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique latine et Caraïbes 10411.0
 - Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique centrale 10421.0



- b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement
 - Tanzanie 10065.0
- c) Interventions prolongées de secours et de redressement
 - Kenya 10258.01
 - Érythrée 10192.01
 - Territoire palestinien occupé 10387.0

**10. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles
(1er juillet –31 décembre 2004)***

- a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif
 - Afrique du Sud 10394.0
- b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif
- c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif
 - Timor-Leste 10388.0
- d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif
- e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate
(1er janvier–31 décembre 2004)

11. *Questions d'organisation et de procédure*

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006
- b) Mécanisme d'approbation par correspondance des IPSR et des révisions budgétaires y afférentes

12. *Questions d'administration et de gestion*

- a) Rapport sur les pertes après livraison pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2004
- b) Note d'information sur le système de suivi des produits alimentaires du PAM
- c) Composition du personnel du PAM (cadre organique et catégories supérieures)
- d) Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité

13. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration*

14. *Questions diverses*

- a) Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
- b) Rapport sur la visite de membres du Conseil d'administration dans le Territoire palestinien occupé
- c) Rapport sur la visite conjointe effectuée en Azerbaïdjan par les membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

15. *Vérification des décisions et des recommandations adoptées*



ANNEXE II**LISTE DE DOCUMENTS**

| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|---|--|--------------------------------------|
| Adoption de l'ordre du jour | | |
| 1 | Ordre du jour provisoire | WFP/EB.A/2005/1/1/Rev.3 |
| | Ordre du jour provisoire annoté | WFP/EB.A/2005/1/2/Rev.1 |
| Rapports annuels | | |
| 4 | Rapport annuel sur le résultat de 2004 | WFP/EB.A/2005/4 |
| Questions de politique générale | | |
| 5 a) | Plan stratégique 2006–2009 | WFP/EB.A/2005/5-A/Rev.1 |
| 5 b) | Directives relatives à la réalisation du droit à l'alimentation: rapport d'activité | WFP/EB.A/2005/5-B retiré |
| 5 c) | Note d'information sur les progrès de la mise en oeuvre de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007) | WFP/EB.A/2005/5-C |
| 5 d) | Réponse à l'appel à l'action: le point sur l'action du PAM dans la lutte contre le VIH/sida | WFP/EB.A/2005/5-D |
| 5 e) | Rapport sur la gestion de l'évaluation | WFP/EB.A/2005/5-E |
| Ressources, questions financières et budgétaires | | |
| 6 a) | Rapport de synthèse sur les questions financières | WFP/EB.A/2005/6-A/1 |
| | Rapport du CCQAB | WFP/WFP/EB.A/2005/6 (A,B,C,D,E)/2 |
| | Rapport du Comité financier de la FAO | WFP/WFP/EB.A/2005/6 (A,B,C,D,E)/3 |
| 6 b) | Rapport du Commissaire aux comptes sur la mise à jour du Système mondial et réseau d'information du PAM | WFP/EB.A/2005/6-B/1/Rev.1 |
| 6 c) | Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes | WFP/EB.A/2005/6-C/1 |
| 6 d) | Rapport d'activité sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation | WFP/EB.A/2005/6-D/1 |
| 6 e) | Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005 | WFP/EB.A/2005/6-E/1 |



| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|---|--|----------------------------|
| 6 f) | Rapport du CCQAB sur les ressources et les questions financières et budgétaires | WFP/EB.A/2005/6-F |
| Rapports d'évaluation | | |
| 7 a) | Rapport résumé de l'évaluation du portefeuille d'activités et de redressement du PAM en Ouganda | WFP/EB.A/2005/7-A |
| 7 b) | Rapport résumé sur la suite donnée aux recommandations découlant des évaluations | WFP/EB.A/2005/7-B |
| Projets de programmes de pays | | |
| 8 | Burkina Faso 10399.0 (2006–2010) | WFP/EB.A/2005/8/1 + Corr.1 |
| | Ghana 10418.0 (2006–2010) | WFP/EB.A/2005/8/2 |
| | Ouganda 10426.0 (2006–2010) | WFP/EB.A/2005/8/3 |
| Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation | | |
| 9 a) | Projets de développement | |
| | ➤ Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique latine et Caraïbes 10411.0 | WFP/EB.A/2005/9-A/1 |
| | ➤ Projet de renforcement des capacités dans la région Amérique centrale 10421.0 | WFP/EB.A/2005/9-A/2 |
| 9 b) | Augmentations budgétaires pour des projets de développement | |
| | ➤ Programme de pays Tanzanie 10065.0 | WFP/EB.A/2005/9-B |
| 9 c) | Interventions prolongées de secours et de redressement | |
| | ➤ Kenya 10258.1 | WFP/EB.A/2005/9-C/1 |
| | ➤ Territoire palestinien occupé 10387.0 | WFP/EB.A/2005/9-C/2 |
| | ➤ Érythrée 10192.1 | WFP/EB.A/2005/9-C/3 |
| Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet –31 décembre 2004) | | |
| 10 a) | Projet de développement approuvé par le Directeur exécutif | |
| | ➤ Afrique du Sud 10394.0 | WFP/EB.A/2005/10-A |
| 10 b) | Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif | WFP/EB.A/2005/10-B |
| 10 c) | Intervention prolongée de secours et de redressement approuvée par le Directeur exécutif | |
| | ➤ Timor-Leste 10388.0 | WFP/EB.A/2005/10-C |
| 10 d) | Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif | WFP/EB.A/2005/10-D |
| 10 e) | Utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2004) | WFP/EB.A/2005/10-E |



| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|---|---|---|
| Questions d'organisation et de procédure | | |
| 11 a) | Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006 | WFP/EB.A/2005/11-A/Rev.1 |
| 11 b) | Mécanisme d'approbation par correspondance des IPSR et des révisions budgétaires y afférentes | WFP/EB.A/2005/11-B |
| Questions d'administration et de gestion | | |
| 12 a) | Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004 | WFP/EB.A/2005/12-A |
| 12 b) | Note d'information sur le système de suivi des produits alimentaires du PAM | WFP/EB.A/2005/12-B |
| 12 c) | Composition du personnel du PAM (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2004 | WFP/EB.A/2005/12-C |
| 12 d) | Note d'information sur la mise en œuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité | WFP/EB.A/2005/12-D |
| Questions diverses | | |
| 14 a) | Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM | WFP/EB.A/2005/14-A |
| 14 b) | Rapport sur la visite de membres du Conseil d'administration dans le Territoire palestinien occupé | WFP/EB.A/2005/14-B |
| 14 c) | Rapport sur la visite conjointe effectuée en Azerbaïdjan par les membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM | WFP/EB.A/2005/14-C |
| Vérification des décisions et des recommandations adoptées | | |
| 15 | Décisions et recommandations de la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration | WFP/EB.A/2005/15 |
| 16 | Résumé des travaux de la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration | WFP/EB.A/2005/16* |
| Notes d'information | | |
| | Renseignements à l'usage des participants | WFP/EB.A/2005/INF/1 |
| | Calendrier provisoire | WFP/EB.A/2005/INF/2/Rev.1 |
| | Liste provisoire des documents | WFP/EB.A/2005/INF/3/Rev.1 |
| | Liste provisoire des participants | WFP/EB.A/2005/INF/4/Rev.2 (disponible en séance) |
| | Rapport du Directeur exécutif sur les mouvements du personnel de direction (1er février–31 mai 2005) | WFP/EB.A/2005/INF/5 |

* Sera publié après aval du Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en novembre 2005.



ANNEXE III**LISTE DES PARTICIPANTS****Membres du Conseil d'administration**

| | |
|----------------------------|--|
| Angola: | Mme I.M. da Silva Feijó; M. J.A. Martins; M. A. Da Silva Cardoso; M. K.K. Mateva; M. C.A. Amaral |
| Australie: | Mme D. Wheeler; Mme K. Gill |
| Bangladesh: | S. E. M. A.B. Chowdhury; Mme N. Akhter |
| Canada: | S. E. M. R. Fowler; M. E. Loevinsohn; M. J. Melanson; M. C. Parker; M. R. Snyder; |
| Chine: | S. E. M. Ma S.; M. Hu Y.; M. Zhao B.; M. Chen C. |
| République du Congo: | S. E. M. M. Kamara Dekamo; M. M. Elenga Ekoba; M. E. Essema |
| Cuba: | S. E. M. A. Puig; Mme D. Rodríguez Parra; M. C. Alfaro |
| Danemark: | S. E. M. P.S. Christoffersen; M. K. Højersholt; M. J.S. Madsen; Mme C. Gøblur Ryberg |
| Éthiopie: | S. E. M. M. Hulluka; M. E.Y. Negatu |
| Finlande: | Mme A. Vuorinen; Mme H. Pihlatie; Mme P. Pihlajamäki; Mme L. Silfverberg |
| France: | S. E. M. C. Millon; Mme M-P. Fontaine; M. S.E. Sjoden; Mme M.C. Thirion |
| Allemagne: | S. E. M. G.F. Von Schenck; M. B. Dunnzlaff; Mme I. Hahn; M. T. Schaeff |
| Haïti: | M. E-L. Joseph; M. P. Saint-Hilaire |
| Inde: | S. E. M. H. Som; M. G. Nair |
| Indonésie: | M. N. Siagian; M. D. Husein; M. I. Ahmad; M. Rudjimin |
| Rép. islamique d'Iran: | M. Bolandian; M. F.A. Farzad; M. A. Hosseini; M. M.R. Rostami; M. R. Taresi |
| Japon: | Mme R. Inoue; M. S. Yokoi; M. H. Kohno; M. Y. Kuraya |
| République arabe syrienne: | M. S.A.S. Essa |
| Malawi: | M. R.P. Mwadiwa |
| Mexique: | S. E. M. R. Tovar y de Teresa; M. V. Hernández Lara; Mme L.E. Santos Maldonado |
| Pays-Bas: | S. E. M. E. Wermuth; M. J. Steeghs; Mme M. Sinke; Mme A. Swalef |



| | |
|----------------------------|---|
| Nicaragua: | S. E. M. J. Cuadra Chamorro; Mme A. Silva Cabrera |
| Niger: | S. E. M. F.M. Ausseil; M. A.M. Zakariaou |
| Norvège: | Mme M. Slettevold; M. D. Van Gilst; Mme H. Johansen |
| Pakistan: | S. E. M. M.Q. Beg; M. A.A. Khawaja |
| Pérou: | S. E. M. H. Forsyth Mejía; M. R. Seminario; M. G. Giorffino Cunibertti |
| Pologne: | M. R. Wojtal |
| Fédération de Russie: | M. A.A. Titarenko |
| Sénégal: | M. M.B. Ly; Lt.-Col. M. Diop; M. B. Mbacke; M. A. Ba; M. A. Wélé |
| Slovaquie: | M. M. Pakší |
| Suède: | M. M. Åberg; Mme A. Uustalu; M. A. Eliasson |
| Suisse: | M. T. Frisch; M. P. Steffen; M. A. Ghélew; Mme C. Tobler; M. L. Caviezel; M. H. Poffet; Mme M. Lesjak |
| République arabe syrienne: | Mme A. Jarf; M. Y. Diab |
| Thaïlande: | M. P. Chairidchai; M. C. Sakolvari |
| Tunisie: | Mme S. Seltene |
| États-Unis: | S. E. M. T. P. Hall; Mme L. Landis; M. J. Brooks; M. S. Clark; M. F.D. Gablier; M. E. Gast; Mme M. Guntupalli; M. D.B. Hegwood; Mme S.B. Kotok; Mme G. Mallory; M. R. Newberg; M. K.D. Skoric; Mme H. Spanos |

États observateurs

| | |
|---------------|---|
| Albanie: | Mme V. Cara |
| Algérie: | M. N. Rimouche |
| Arménie: | S. E. M. Z. Malek |
| Autriche: | Mme N. Feistritzer |
| Azerbaïdjan: | S. E. M. E. Karimov; M. A. Abbasov; M. R. Aslanov |
| Belgique: | M. J. Cornet D'Elzius; M. P. Heuts; M. J. Vermeir |
| Brésil: | M. A. De Baena Fernandes |
| Bulgarie: | S. E. M. I. Krastelnikov |
| Burkina Faso: | M. I.B. Ouedraogo; M. B. Cissé; Mme N. Thiombiano; M. S. Tapsoba |



| | |
|--|---|
| Cameroun: | S. E. M. M.T. Kima; M. M. Médi |
| Cap-Vert: | Mme M.G. Santos Lima |
| Chili: | M. J. Fiol Zuñiga; M. S. Insunza Becker |
| Colombie: | M. J.C. Sánchez Franco |
| Congo, Rép. dém. du: | S. E. M. U. Ilunga; M. I. Mokosa Mandende |
| Costa Rica: | S. E. M. V. Guardia Alvarado de Hernández; Mme Y. Gago de Sinigaglia |
| Côte d'Ivoire: | M. L.L. Ballou |
| Chypre: | S. E. M. G.F. Poulides; M. G. Odysseos |
| République tchèque: | M. P. Škoda; M. M. Čančík |
| République populaire démocratique de Corée: | M. Yun S.C.; M. Ri Y.H. |
| République dominicaine: | S. E. M. M. Arvelo Caamaño |
| Équateur: | Mme P. Borja |
| Égypte: | Mme M.A. Moustafa Mousa; M. Y. Sorour |
| El Salvador: | S. E. M. J.R. Andino Salazar; Mme M.E. Jimenez de Mochi Onori |
| Érythrée: | M. T.W. Giorgis |
| Gabon: | M. L. Charicauth |
| Grèce: | S. E. M. E. Manoussakis |
| Guatemala: | S. E. M. F. Bonifaz Rodríguez; Mme I. Rivera de Angotti; Mme M.I. Nolck Berger |
| Guinée: | M. J.B. Grovogui |
| Saint-Siège: | S. E. M. Msgr. R. Volante; M. V. Buonomo; M. L. Bernardi |
| Honduras: | Mme A.A. Alcerro Perdomo; Mme M.A. Reina de Titta |
| Hongrie: | M. Z. Kálmán |
| Iraq: | S. E. M. A.H. Al-Jaff |
| Irlande: | S. E. M. J.F. Cogan; M. P. Dempsey |
| Italie: | S. E. M. R. Bettini; M. M. Lavezzo Cassinelli; Mme C. Del Monaco; Mme B. Marondoli |
| Kenya: | S. E. M. B.M. Madete; M. J.K. Mburu |
| Liban: | M. H. Abi-Akar |



| | |
|-------------------------------|---|
| Lesotho: | M. M.S. Shale |
| Luxembourg: | M. F. Biever; M. C. Biever |
| Madagascar: | S. E. M. A. Paraina; M. Monja |
| Malaisie: | M. J. Bin Ramli |
| Mali: | M. M.M. Touré |
| Malta: | M. P. Hili |
| Mauritanie: | S. E. M. M.Y. Ngam; M. K.A. Tidjane |
| Maurice: | M. D. Cangy |
| Maroc: | S. E. M. A. Faouzi |
| Myanmar: | M. H.M. Oo |
| Nigéria: | S. E. M. O. Obasanjo; S. E. M. A.A. Tanko; S. E. M. B. Dada; M. J. Ihonvberie; Mme R. Oyo; M. F. Bella; M. T. Oseni; M. C.A. Jemitolu; M. K. Oduneye; Mme O.M. Adetunji; M. S.A. Ogunniyi; M. L. Obisakin; Mme L. Amodu; M. A. Adegbite; M. S. Atere; M. M. Musa; M. K. Oshiyemi; M. Y. Amosu; M. S. Abubakar; M. O. Ani; M. H. Tukur; M. U. Umoren; Mme F. Obasanjo; M. B.E. Archibong; M. S. Usman; M. L. Balogun; S. E. M. W.S. Wabara; M. G.G. Lombin; M. R.O. Akeju; M. C.L. Laseinde; M. E. Asuquo |
| Panama: | M. H. Maltez |
| Portugal: | M. J.M.F.B. Lomelino de Freitas |
| Roumanie: | Mme G. Dumitriu |
| Saint-Marin: | Mme D. Rotondaro |
| Slovénie: | S. E. M. B. Hocevar |
| Afrique du Sud: | Mme C.A. Du Toit |
| Espagne: | M. E. Ríos Lopez; Mme A. Redondo |
| Soudan: | M. M.S.M.A. Harbi |
| Turquie: | S. E. M. U. Ziyal; Mme S.S. Özcoşkun |
| Ouganda: | M. R. Sabiiti |
| Ukraine: | Mme O. Dramaretska |
| Émirats arabes unis: | M. O.A.M. Hassan |
| Royaume-Uni: | S. E. M. M. Wyatt; M. N. Briscoe |
| Tanzanie, République Unie de: | S. E. M. C.R. Mahalu; Mme P.M. Simon Hingi |



| | |
|-----------|---|
| Viet Nam: | M. Bui Q.M. |
| Yémen: | S. E. M. A.R.M. Bamatraf |
| Zimbabwe: | S. E. M. M.M. Muchada; Mme R.G. Manyarara |

Autres observateurs

| | |
|---|--|
| Commission des Communautés européennes: | M. J. de la Caballeria; Mme S. De Villard; Mme L. Garagnani; Mme S. Mari; Mme N. Skau; Mme M. Coutsouradis; M. T. Awokuse; M. V. Signati |
|---|--|

Autres entités

| | |
|--------------------------------------|--|
| Ordre souverain de Malte: | S. E. M. Prince G. Bonanno di Linguaglossa |
| Groupe directeur sur la gouvernance: | M. A. Beattie |

ONU, institutions spécialisées et organisations des Nations Unies

| | |
|--|--|
| FAO: | M. I. Sobhan; Mme T. Raney; M. K. Gunjal; M. P. Gujadhur; Mme G. Braun |
| Banque mondiale: | Mme J. Syroka; M. M. Ludwick |
| Fonds international de développement agricole: | M. L. Båge; M. U. Abhyankar |
| Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés: | M. K. Morjane; Mme I. Kimyaci; M. M. Roggia |

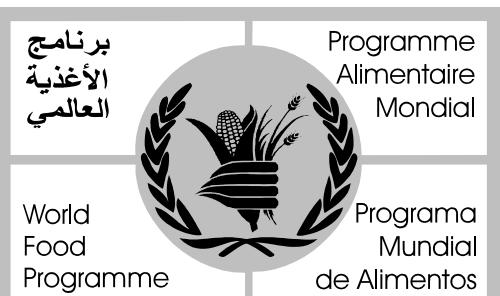
Observateurs d'organisations intergouvernementales

| | |
|---|--------------|
| Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge: | M. F. Fadiga |
|---|--------------|

Observateurs d'organisations non gouvernementales

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Caritas Internationalis: | Mme P. Wohlrab |
| Conseil danois pour les réfugiés: | M. A. Kamm |
| Médecins sans frontières: | Mme S. Mancini |





**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 31 janvier–2 février 2005

Bureau du Conseil d'administration

| | |
|-----------------|--|
| Président: | S. E. M. Poul Skytte Christoffersen (Danemark) |
| Vice-Président: | S. E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan) |
| Membre: | M. Kiala Kia Mateva (Angola) |
| Membre: | M. Patrick Saint-Hilaire (Haïti) |
| Membre: | M. Alexander A. Titarenko (Fédération de Russie) |
| Rapporteur: | M. Milan Pakši (Slovaquie) |

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2005/13
4 février 2005
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|--|------|
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Élection du Bureau et désignation du Rapporteur | 1 |
| QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES | |
| 2005/EB.1/1 Questions stratégiques actuelles et futures | 1 |
| QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE | |
| 2005/EB.1/2 Définition des situations d'urgence | 2 |
| 2005/EB.1/3 Retrait après une situation d'urgence | 3 |
| 2005/EB.1/4 Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO | 3 |
| RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES | |
| 2005/EB.1/5 Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5 | 4 |
| 2005/EB.1/6 Définition des opérations spéciales | 4 |
| 2005/EB.1/7 Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations | 4 |
| 2005/EB.1/8 Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005 | 6 |
| 2005/EB.1/9 Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM | 6 |
| 2005/EB.1/10 Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes | 6 |
| 2005/EB.1/11 Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005 | 6 |
| RAPPORTS D'ÉVALUATION | |
| 2005/EB.1/12 Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR | 6 |
| PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE | |
| RAPPORTS D'ÉVALUATION | |
| 2005/EB.1/13 Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0 | 7 |
| QUESTIONS OPÉRATIONNELLES | |
| PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET CENTRALE | |
| 2005/EB.1/14 Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2 | 7 |
| 2005/EB.1/15 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation —Ouganda 10121.1 | 7 |
| 2005/EB.1/16 IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour | 7 |



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

| | | |
|--------------|---|---|
| 2005/EB.1/17 | Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Colombie 10366.0 | 7 |
|--------------|---|---|

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION ASIE

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.1/18 | Intervention du PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami | 8 |
|--------------|--|---|

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

| | | |
|--------------|--|---|
| 2005/EB.1/19 | Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004) | 8 |
|--------------|--|---|

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

| | | |
|--------------|---|---|
| 2005/EB.1/20 | Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006 | 9 |
|--------------|---|---|

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

| | | |
|--------------|---|---|
| 2005/EB.1/21 | Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies | 9 |
|--------------|---|---|

RÉSUMÉS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | |
|--------------|---|----|
| 2005/EB.1/22 | Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration | 10 |
|--------------|---|----|

QUESTIONS DIVERSES

| | | |
|--------------|---|----|
| 2005/EB.1/23 | Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM | 10 |
|--------------|---|----|

| | | |
|----------|----------------------|----|
| ANNEXE I | Ordre du jour | 11 |
|----------|----------------------|----|

| | | |
|-----------|----------------------------|----|
| ANNEXE II | Liste des documents | 13 |
|-----------|----------------------------|----|

| | | |
|------------|-------------------------------|----|
| ANNEXE III | Liste des participants | 16 |
|------------|-------------------------------|----|



DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour modifié tel que présenté (annexe).

31 janvier 2005

Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, celui-ci a élu S.E. M. Poul Skytte Christoffersen (Danemark, Liste D) aux fonctions de Président du Conseil pour un mandat d'un an.

Le Conseil a élu S. E. M. Mirza Qamar Beg (Pakistan, Liste B) aux fonctions de Vice-Président. Les représentants de l'Angola, M. Kiala Kia Mateva (Liste A), de Haïti, M. Patrick Saint-Hilaire (Liste C), et de la Fédération de Russie, M. Alexander A. Titarenko (Liste E), ont été élus membres du Bureau pour un mandat d'un an en tant que représentants des trois autres listes électorales du PAM.

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Milan Pakši (Slovaquie) Rapporteur de la première session ordinaire de 2005.

31 janvier 2005

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en oeuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

2005/EB.1/1 Questions stratégiques actuelles et futures

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Directeur exécutif sur les questions stratégiques auxquelles est confronté le PAM, y compris des informations relatives aux activités du PAM dans la région de l'océan Indien à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session.

31 janvier 2005



QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2005/EB.1/2 Définition des situations d'urgence

Le Conseil a donné son aval aux recommandations figurant dans le document WFP/EB.1/2005/4-A/Rev.1. Conformément à sa décision 2002/EB.A/4, il a prié le Secrétariat d'ajouter la définition révisée ci-après des situations d'urgence à la "Synthèse des politiques générales du PAM" (WFP/EB.3/2004/4-F):

"Aux fins des projets d'aide d'urgence du PAM, les situations d'urgence sont définies comme des situations où il est manifeste qu'il s'est produit un événement ou une série d'événements qui est à l'origine de souffrances humaines ou qui représente une menace imminente pour la vie ou les moyens de subsistance des populations que le gouvernement intéressé n'est pas en mesure de soulager; il s'agit d'un événement ou d'une série d'événements dont on peut établir le caractère anormal et qui désorganise la vie d'une collectivité dans des proportions exceptionnelles.

Cet événement ou cette série d'événements peut comprendre un ou plusieurs des éléments suivants:

- a) des catastrophes soudaines telles que séismes, inondations, invasions de sauterelles et autres calamités imprévues du même ordre;
- b) des situations d'urgence d'origine humaine entraînant un afflux de réfugiés ou le déplacement de populations dans leur propre pays ou des souffrances pour des populations affectées de toute autre manière;
- c) des pénuries alimentaires provoquées par des événements à évolution lente comme sécheresse, mauvaises récoltes, parasites et maladies qui érodent les moyens dont disposent les communautés et les populations vulnérables pour satisfaire leurs besoins alimentaires;
- d) des problèmes graves d'accès à la nourriture ou de disponibilités alimentaires résultant de chocs économiques soudains, d'une défaillance des marchés ou d'un effondrement de l'économie, et entraînant une érosion des moyens dont disposent les communautés et les populations vulnérables pour satisfaire leurs besoins alimentaires; et
- e) une situation d'urgence complexe pour laquelle le gouvernement du pays touché ou le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a demandé l'appui du PAM.

Les interventions d'urgence du PAM resteront fondées sur les évaluations des besoins, tout en prenant en compte les autres considérations ou critères, quels qu'ils soient, que pourra avoir retenus le Conseil d'administration conformément aux règlements et au mandat de l'Organisation."

2 février 2005

2005/EB.1/3 Retrait après une situation d'urgence



Le Conseil a donné son aval au document intitulé "Retrait après une situation d'urgence" (WFP/EB.1/2005/4-B) et a demandé que le texte ci-après soit ajouté à la Synthèse des politiques générales du PAM:

"Le PAM reconnaît qu'une stratégie réaliste et délibérée de retrait, planifiée avec le gouvernement et les autres partenaires et définie avec précision au début d'une intervention d'urgence peut contribuer à rendre l'action dans un pays plus efficace après la phase initiale d'une situation d'urgence. Pour le PAM, un 'retrait après une intervention d'urgence' peut être soit i) un retrait de l'assistance apportée par le PAM à une intervention d'urgence ou à un pays, soit ii) le passage à un programme à plus long terme visant à protéger et à améliorer les moyens de subsistance et les capacités de résistance aux chocs. Le PAM s'efforcera de faire en sorte que des stratégies de retrait soient intégrées à ses interventions d'urgence et que ses pratiques futures reposent sur de sains principes de retrait de son assistance.

L'objectif global de la plupart des interventions d'urgence est de rendre aux communautés et aux populations vulnérables les moyens d'accéder à la nourriture dont ils disposaient avant la situation d'urgence. L'aide d'urgence du PAM devrait s'inscrire dans une action nationale et internationale plus large pour parvenir à un tel résultat, et devrait être associée aux autres formes d'assistance nécessaire — y compris l'aide appropriée autre qu'alimentaire. Le but d'une stratégie de retrait après une situation d'urgence est de mettre fin à l'appui du PAM sans compromettre la capacité qu'ont recouvrée les communautés de satisfaire leurs propres besoins alimentaires. Les interventions d'urgence, particulièrement dans le contexte de chocs récurrents, sont plus efficaces lorsqu'elles sont réalisées dans la perspective d'une stratégie à plus long terme de renforcement des capacités et de la résistance aux chocs."

2 février 2005

2005/EB.1/4 Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2004 (WFP/EB.1/2005/4-C + Corr.1). Conformément à sa décision 2004/EB.A/11 du 24 mai 2004, le Conseil a demandé que le Rapport annuel soit transmis au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, avec les décisions et recommandations du Conseil pour 2004 et la présente décision.

1er février 2005



RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2005/EB.1/5 Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5

Le Conseil:

- a approuvé le cadre financier prévu pour le renforcement des capacités nationales et régionales, tel que décrit dans le document WFP/EB.1/2005/5-A; et
- a pris note des étapes ultérieures telles qu'indiquées au paragraphe 16.

1er février 2005

2005/EB.1/6 Définition des opérations spéciales

Le Conseil a approuvé le texte amendé ci-après, tel qu'il figure dans le document WFP/EB.1/2005/5-B, de la définition de la catégorie d'activité des opérations spéciales énoncée dans le Règlement général:

Article II.2 d) du Règlement général: catégories d'activités

La catégorie d'activité des opérations spéciales pour les interventions menées afin de:

- i) remettre en état et renforcer l'infrastructure nécessaire au transport et à la logistique pour permettre une livraison rapide et efficace de l'aide alimentaire, destinée en particulier à répondre aux besoins d'urgence et de secours prolongés; et
- ii) renforcer la coordination dans le cadre du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires grâce à la fourniture de services communs déterminés.

1er février 2005

2005/EB.1/7 Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations

Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations" (WFP/EB.1/2005/5-C) et a approuvé:

- i) l'établissement d'un plafond de préfinancement de 180 millions de dollars E.-U. en vertu de l'article 10.8 (tel que modifié ci-dessous) du Règlement financier afin de permettre au Directeur exécutif d'assurer un financement continu des projets en attendant la confirmation des contributions prévues, dans les limites des paramètres de gestion des risques établis;
- ii) les modifications correspondantes à apporter à l'article 10.6 du Règlement financier (tel qu'il figure ci-dessous) pour que la Réserve opérationnelle puisse être utilisée dans les cas où une avance de préfinancement est faite sans que la ou les contributions prévues devant garantir le remboursement de l'avance se matérialisent; et
- iii) la révision de l'article 8.1 du Règlement financier (tel qu'il figure ci-dessous) pour que des dépenses puissent être encourues pendant la préparation du projet pour constituer la filière de produits alimentaires



avant la date de démarrage.

De plus, le Conseil est convenu de ce qui suit:

- i) le financement anticipé des opérations n'excèderait jamais 80 pour cent des revenus prévus pour un projet donné;
- ii) toutes "pertes" seraient passées en charges au moment où elles surviennent;
- iii) le plafonnement annuel des "pertes" serait de 20 millions de dollars;
- iv) le Conseil recevrait à chaque session un compte rendu sur les réformes des modes opératoires, y compris le renforcement des évaluations des besoins;
- v) le Secrétariat rendrait compte au Conseil, à titre d'information uniquement, des dépenses afférentes à l'approvisionnement anticipé de la filière des produits au cours de la préparation du projet dont le montant serait inférieur à 20 millions de dollars et, par approbation tacite, des dépenses de plus de 20 millions de dollars;
- vi) le Secrétariat limiterait la mise en oeuvre du financement anticipé des opérations à sept pays; et
- vii) le Conseil poursuivra ses consultations habituelles avec les donateurs au sujet de cette initiative.

DISPOSITIONS MODIFIÉES DU RÈGLEMENT FINANCIER

(les changements sont soulignés)

Article 8.1 du Règlement financier:

Lorsque le programme de pays, le projet ou l'opération est approuvé, le Directeur exécutif est normalement autorisé à attribuer des crédits, à engager des dépenses et à décaisser des ressources pour le programme de pays, le projet ou l'opération, à condition que l'accord de programme, de projet ou d'opération soit dûment signé. Toutefois, le Directeur exécutif peut, si nécessaire, prendre des engagements et dépenser des ressources pendant la préparation du projet afin de constituer la filière des produits alimentaires, et ce pour les trois premiers mois et à concurrence seulement du quart des besoins totaux de financement.

Article 10.6 du Règlement financier:

Les montants prélevés sur la Réserve opérationnelle sont restitués dès que possible à l'aide des contributions en espèces reçues pour le motif pour lequel le prélèvement a été effectué. À la fin de chaque exercice, le Directeur exécutif doit identifier le cas échéant les contributions prévues ou confirmées de ce genre qui ne sont pas recouvrables et au titre desquelles des dépenses ont été encourues et demander au Conseil d'administration d'approuver la reconstitution de la Réserve opérationnelle à l'aide de la partie non programmée du Fonds général. Les demandes de ce genre sont formulées au moment de la présentation des comptes vérifiés de l'exercice biennal.

Article 10.8 du Règlement financier:

Les ressources du Fonds du PAM sont utilisées exclusivement pour financer les dépenses opérationnelles et d'appui du PAM. En outre, les ressources du Fonds du PAM peuvent être utilisées aux fins d'avances destinées au préfinancement de projets sur la base des contributions prévues, jusqu'à concurrence d'un plafond qui est approuvé et revu périodiquement par le Conseil.

1er février 2005



proposé pour l'exercice biennal 2004–2005

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005" (WFP/EB.1/2005/5-D).

1er février 2005

2005/EB.1/9

Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le "Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial" (WFP/EB.1/2005/5-E).

1er février 2005

2005/EB.1/10

Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes" (WFP/EB.1/2005/5-F).

1er février 2005

2005/EB.1/11

Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005" (WFP/EB.1/2005/5-G).

1er février 2005

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2005/EB.1/12

Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR

Le Conseil d'administration a pris note des informations contenues dans la "Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR" (WFP/EB.1/2005/6-B).

2 février 2005



**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT,
ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE**

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2005/EB.1/13 Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0

Le Conseil a pris note des informations et recommandations contenues dans le "Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0" (WFP/EB.1/2005/6-A).

2 février 2005

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE
ORIENTALE ET CENTRALE**

2005/EB.1/14 Augmentations budgétaires pour des activités de développement —Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire pour le programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2 (WFP/EB.1/2005/7-A).

1er février 2005

2005/EB.1/15 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Ouganda 10121.1

Le Conseil a approuvé l'élargissement de l'IPSR Ouganda 10121.1, "Aide alimentaire ciblée pour des activités de secours et de redressement en faveur de réfugiés, de personnes déplacées et de groupes vulnérables en Ouganda" (WFP/EB.1/2005/7-B/2 + Corr.1).

1er février 2005

2005/EB.1/16 IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour" (WFP/EB.1/2005/8-B).

1er février 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

2005/EB.1/17 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise au Conseil d'administration pour approbation — Colombie 10366.0

Le Conseil a approuvé l'IPSR Colombie 10366.0, "Aide aux



personnes déplacées en raison des violences en Colombie" (WFP/EB.1/2005/7-B/1 + Corr.1).

1er février 2005

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION ASIE

2005/EB.1/18 Intervention du PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami

Le Conseil:

- a exprimé ses condoléances et sa profonde sympathie aux victimes de la catastrophe provoquée par le tsunami dans l'océan Indien et les pays touchés;
- a félicité le PAM et son personnel dévoué pour la rapidité et l'excellence de son intervention, qui s'inscrit dans l'action exemplaire du système des Nations Unies, pour appuyer les efforts mis en oeuvre par les gouvernements;
- a noté que les membres ont apporté un appui financier qui permettra de fournir une aide d'urgence et un appui logistique à deux millions de personnes pendant d'une période de six mois;
- a noté que le Directeur exécutif consulterait les membres du Conseil sur tout élargissement éventuel de l'intervention d'urgence et sur toute réorientation des ressources pouvant être jugée appropriée;
- est convenu que l'action devrait être orientée dès que possible sur le redressement et le développement;
- a décidé d'examiner à une session ultérieure les actions de redressement et de relèvement prévues par le PAM dans le cadre de l'action globale mise en oeuvre par le système des Nations Unies à cette fin;
- a noté que la catastrophe provoquée par le tsunami n'est que l'une des nombreuses crises humanitaires dans le monde appelant une intervention du PAM.

2 février 2005

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2005/EB.1/19 Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004)

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO



(1er juillet–31 décembre 2004)" (WFP/EB.1/2005/8-A).

2 février 2005

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

2005/EB.1/20 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006" (WFP/EB.1/2005/9).

1er février 2005

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2005/EB.1/21 Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies

Ayant examiné la proposition du Directeur exécutif concernant l'établissement au PAM d'un mécanisme de financement devant couvrir l'intégralité des dépenses liées à la sûreté et la sécurité du personnel, telle que reflétée dans le document intitulé "Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.1/2005/10 + Corr.1), le Conseil:

- est convenu que le Directeur exécutif continue d'apporter au Secrétaire général son appui pour mettre en place un système renforcé et uniformisé de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies partout dans le monde et de préconiser le financement central des dépenses de sécurité connexes conformément à la résolution 59/276 de l'Assemblée générale;
- a autorisé un prélèvement ponctuel sur le Fonds général, pour financer la part revenant au PAM des dépenses afférentes au système de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies pour 2004–2005, conformément au montant total approuvé par l'Assemblée générale, plus les coûts incombant au PAM au titre de la police d'assurance contre les dommages intentionnels et de ses contributions à la réforme du système des Nations Unies;
- a demandé au Secrétariat de lui soumettre à sa session annuelle de 2005 un rapport sur la décision finale prise par l'Assemblée générale (A/RES/59/276/XI) et de refléter de façon unifiée, dans le Plan de gestion pour 2006–2007, les incidences financières de ladite décision, ainsi que tous les autres coûts des mesures de sécurité incombant au PAM;
- a pris note des prochaines étapes dans ce domaine telles qu'exposées par le Secrétariat;
- a souligné que cette décision était prise sans préjudice de toutes les décisions futures concernant le financement des



dépenses de sécurité du PAM.

1er février 2005

RÉSUMÉS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2005/EB.1/22 **Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration**

Le Conseil a donné son aval au projet de résumé des travaux de sa troisième session ordinaire de 2004. La version finale du résumé figurera dans le document WFP/EB.3/2004/16.

2 février 2005

QUESTIONS DIVERSES

2005/EB.1/23 **Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM**

Le Conseil a pris note du rapport oral concernant la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

2 février 2005



ANNEXE I**ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Élection du Bureau et désignation du Rapporteur**
- 3. Questions stratégiques actuelles et futures**
- 4. Questions de politique générale**
 - a) Définition des situations d'urgence
 - b) Retrait après une situation d'urgence
 - c) Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO
- 5. Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5
 - b) Définition des opérations spéciales
 - c) Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations
 - d) Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005
 - e) Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du PAM
 - f) Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes
 - g) Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005
- 6. Rapports d'évaluation**
 - a) Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0
 - b) Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR
- Questions opérationnelles**
 - 7. Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation**
 - a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement
 - Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2
 - b) Interventions prolongées de secours et de redressement
 - Ouganda 10121.1
 - Colombie 10366.0



8. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles*

- a) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004)
- b) IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour
- c) Intervention du PAM à la suite de la catastrophe provoquée par le tsunami

9. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006

10. *Questions d'administration et de gestion*

- Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies

11. *Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration*

12. *Questions diverses*

- Rapport oral sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

13. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*



ANNEXE II**LISTE DES DOCUMENTS**

| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|---|--|----------------------------|
| Adoption de l'ordre du jour | | |
| 1 | Ordre du jour provisoire | WFP/EB.1/2005/1/1/Rev.2 |
| | Ordre du jour provisoire annoté | WFP/EB.1/2005/1/2/Rev.2 |
| Questions de politique général | | |
| 4 a) | Définition des situations d'urgence | WFP/EB.1/2005/4-A/Rev.1 |
| 4 b) | Retrait après une situation d'urgence | WFP/EB.1/2005/4-B |
| 4 c) | Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO | WFP/EB.1/2005/4-C + Corr.1 |
| Ressources, questions financières et budgétaires | | |
| 5 a) | Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique 5 | WFP/EB.1/2005/5-A |
| 5 b) | Définition des opérations spéciales | WFP/EB.1/2005/5-B |
| 5 c) | Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations | WFP/EB.1/2005/5-C/Corr.2 |
| 5 d) | Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005 | WFP/EB.1/2005/5-D |
| 5 e) | Rapport du Commissaire aux comptes sur les normes applicables aux rapports financiers du Programme alimentaire mondial | WFP/EB.1/2005/5-E |
| 5 f) | Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes | WFP/EB.1/2005/5-F |
| 5 g) | Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour 2004–2005 | WFP/EB.1/2005/5-G |



| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|--|--|---------------------------------|
| Rapports d'évaluation | | |
| 6 a) | Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0 | WFP/EB.1/2005/6-A |
| 6 b) | Note d'information sur le plan d'exécution des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR | WFP/EB.1/2005/6-B |
| Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation | | |
| 7 a) | Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Éthiopie 10208.0, Activité 2 | WFP/EB.1/2005/7-A |
| 7 b) | Interventions prolongées de secours et de redressement Colombie 10366.0 | WFP/EB.1/2005/7-B/1 + Corr.1 |
| | Ouganda 10121.1 | WFP/EB.1/2005/7-B/2 + Corr.1 |
| Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles | | |
| 8 a) | Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004) | WFP/EB.1/2005/8-A |
| 8 b) | IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour | WFP/EB.1/2005/8-B |
| Questions d'organisation et de procédure | | |
| 9 | Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006 | WFP/EB.1/2005/9 |
| Questions d'administration et de gestion | | |
| 10 | Modalités de financement des mesures de sûreté et de sécurité du personnel des Nations Unies | WFP/EB.1/2005/10 + Corr.1 |
| Résumés des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration | | |
| 11 | Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration | WFP/EB.3/2004/15 |



| Point de l'ordre du jour provisoire | Titre des documents | Cote des documents |
|---|---|---------------------------|
| Vérification des décisions et recommandations adoptées | | |
| 13 | Décisions et recommandations de la première session ordinaire de 2005 du Conseil d'administration | WFP/EB.1/2005/13 |
| | Troisième session ordinaire | WFP/EB.1/2005/14* |
| Notes d'information | | |
| | Renseignements à l'usage des participants | WFP/EB.1/2005/INF/1 |
| | Calendrier provisoire | WFP/EB.1/2005/INF/2/Rev.1 |
| | Liste provisoire des documents | WFP/EB.1/2005/INF/3/Rev.1 |
| | Liste provisoire des participants | WFP/EB.1/2005/INF/4/Rev.2 |
| | Rapport du Directeur exécutif sur les mouvements du personnel de direction (1er octobre–31 décembre 2004) | WFP/EB.1/2005/INF/5 |

* Sera publié après aval du Conseil d'administration à sa prochaine session annuel en juin 2005.



ANNEXE III

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres du Conseil d'administration

| | |
|--------------------------------|---|
| Angola: | M. K.K. Mateva; M. C.A. Amaral |
| Australie: | S.E. P. Woolcott; Mme A. Roberts; Mme K. Gill |
| Bangladesh: | Mme N. Akhter |
| Canada: | M. J. Melanson; M. C. Parker; Mme S. Dzakpasu |
| China: | S.E. Ma S.; M. Lu X.; M. Wang W.; M. Ye A. |
| Congo, République du: | S.E. M. Kamara Dekamo; M. R.G. Ambero; M. E. Essema; M. G.J.-C. Okoulatsongo |
| Cuba: | S.E. A. Puig; Mme D. Rodríguez Parra; Mme I. Nuñez Mordoché |
| Danemark: | S.E. P.S. Christoffersen; M. K. Højersholt; M. C. Atzen |
| Éthiopie: | S.E. M. Hulluka |
| Finlande: | Mme H. Pihlatie; Mme E. Dammert-Taube; Mme M.-L. Tapio-Biström |
| France: | S.E. Charles Million; Mme M-P. Fontaine; Mme M.C. Thirion; M. Y. Yard |
| Allemagne: | S.E. G.F. Von Schenck; M. B. Dunnzlaff; Mme I. Hahn; M T. Andres |
| Haïti: | M. E.L. Joseph; M. P. Saint-Hilaire |
| Inde: | S.E. H. Som; M. G. Nair |
| Indonésie: | M. N. Siagian; M. M. Ismet; M. M. Pattimaen; M. Syarifuddin; M. I. Ahmad; M. S. Sinaga; M. Rudjimin |
| Iran, République islamique d': | S.E. M.S. Noori-Naeini; M. F. Kheiri Sanami |
| Japon: | Mme R. Inoue; M. Y. Kuraya |
| Jamahiriya arabe libyenne: | M. S.A.S. Essa |
| Malawi: | M. R.P. Mwadiwa |
| Mexique: | M. V.H. Morales Meléndez |
| Pays-Bas: | M. J. Steeghs; Mme M. Van Kesteren; Mme A. Swalef |
| Nicaragua: | S.E. J. Cuadra Chamorro; Mme A. Silva Cabrera |



| | |
|----------------------------|--|
| Niger: | S.E. F.M. Ausseil; M. A. Chaiffou; M. A.M. Zakariaou |
| Norvège: | Mme M. Slettevold; Mme H. Johansen |
| Pakistan: | S.E. M.Q. Beg |
| Pérou: | S.E. H. Forsyth; M. M. Barreto; M. O. Del Aguila Ramírez |
| Pologne: | M. R. Wojtal |
| Fédération de Russie: | M. A.A. Titarenko; M. V.N. Chernyakov |
| Sénégal: | Lt.-Col. M. Diop; M. M.B. Ly; M. A. Wélé |
| Slovaquie: | M. M. Pakši |
| Suède: | Mme A. Uustalu; M. M. Åberg |
| Suisse: | M. F. Thévenaz; M. P. Steffen; M. A. Ghélew; M. H. Poffet |
| République arabe syrienne: | Mme A. Jarf; M. Y. Diab |
| Thaïlande: | M. S. Chirapanda; M. P. Chumsri; M. P. Chairidchai |
| Tunisie: | Mme S. Seltene |
| États-Unis d'Amérique: | M. J.M. Cleverley; Mme L. Landis; M. W.H. Brakel; M. J. Brooks; Mme M.T. Chambliss; M. B. Farrish; M. E. Gast; M. D.B. Hegwood; Mme S.B. Kotok; M. P. Lamade; M. K.D. Skoric; Mme H. Spanos |

États observateurs

| | |
|--------------|---|
| Afghanistan: | M. A.R. Ayazi |
| Algérie: | M. N. Rimouche; Mme H. Djerir; M. F. Belahneche |
| Arménie: | S.E. Z. Malek |
| Autriche: | Mme N. Feistritzer |
| Azerbaïdjan: | S.E. E. Karimov; M. R. Aslanov; M. M. Ahmadzada |
| Belgique: | M. J. Cornet D'Elzius; M. P. Heuts; M. J. Vermeir |
| Brésil: | Mme M.-T. Lazaro; M. A. De Baena Fernandes |
| Bulgarie: | S.E. I. Krastelnikov |
| Cameroun: | M. M. Médi |
| Chili: | M. J. Fiol; M. S. Insunza |
| Colombie: | Mme P. Tolosa Acevedo; M. J.C. Sánchez Franco |



| | |
|------------------------------------|--|
| Congo, République démocratique du: | M. I.M. Mandende |
| Costa Rica: | S.E. V. Guardia Alvarado de Hernández; Mme Y. Gago |
| Côte d'Ivoire: | M. L.L. Ballou |
| Chypre: | S.E. G.F. Poulides; M. G. Odysseos |
| République tchèque: | M. P. Škoda |
| République dominicaine: | Mme D.M. Cedeño Perez |
| Équateur: | Mme P. Borja |
| Égypte: | S.E. H.A.H.S. Bedeir; Mme M.A. Moustafa Mousa; M. Y. Sorour |
| El Salvador: | Mme M.E. Jimenez de Mochi Onori |
| Gabon: | M. L. Charicauth |
| Grèce: | S.E. E. Manoussakis |
| Guatemala: | Mme I. Rivera de Angotti |
| Saint-Siège: | M ^{gr} R. Volante; M. V. Buonomo; M. L. Bernardi; M. G. Tedesco |
| Hongrie: | M. Z. Kálmán |
| Iraq: | S.E. A.H. Al-Jaff |
| Irlande: | M. P. Dempsey; Mme C. O'Brien |
| Israël: | M. D.P.M. Rodgold |
| Italie: | S.E. R. Bettini; M. M. Lavezzo Cassinelli; M. F.S. Nicoletti; M. F. Cantone |
| Koweït: | Mme L.A. Al Saqqaf |
| Lesotho: | M. M.S. Shale |
| Lituanie: | Mme E. Krisciuniene |
| Luxembourg: | Mme C. Decker |
| Madagascar: | S.E. A. Paraina; M. Monja |
| Malaisie: | M. M.N.B. Hj. M. Sidek |
| Mali: | M. M.M. Touré |
| Malte: | M. P. Hili |
| Mauritanie: | M. A.T. Kane; M. M.A. Ould El Ghaouth |



| | |
|-------------------|--|
| Maurice: | M. D. Cangy |
| Mozambique: | Mme C.E. Mucavi |
| Myanmar: | S.E. U K.M. Aye; M. U A. Myint |
| Nouvelle-Zélande: | Mme T. Babington |
| Paraguay: | S.E. J.E. Figueredo Fratta; Mme A.M. Baiardi Quesnel; Mme S. Biedermann |
| Portugal: | M. J.M.F.B. Lomelino de Freitas |
| Roumanie: | Mme G. Dumitriu |
| Saint- Marin: | Mme D. Rotondaro |
| Arabie saoudite: | M. B. Al-Shalhoob |
| Slovénie: | S.E. B. Hocevar |
| Afrique du Sud: | Mme C.A. Du Toit |
| Espagne: | M. E. Ríos Lopez |
| Sri Lanka: | M. N.P.G. Kadurugamuwa |
| Soudan: | M. M.S.M.A. Harbi |
| Turquie: | Mme S.S. Özcoşkun |
| Ukraine: | Mme O. Dramaretska |
| Uruguay: | M. G.B. Marrapodi |
| Royaume-Uni: | S.E. M. Wyatt; M. N. Briscoe |
| Yémen: | S.E. A.M. Bamatraf |
| Zimbabwe: | Mme R.G. Manyarara |

Autres observateurs

Commission de la
Communauté européenne: S.E. L. Ritto; M. J. de la Caballeria; Mme S. De Villard;
Mme L. Garagnani; Mme M. Coutsouradis; M. S. Renk

Autres entités

Ordre souverain de Malte: S.E. Prince G. Bonanno di Linguaglossa; Mme C. Forthomme



Institutions spécialisées et organisations des Nations Unies

FAO: M. I. Sobhan; M. K. Gunjal; Mme. G. Braun ; M. P. Gujadhur;
Mme A. Carloni

HCR: M. D. Lambo; Mme I. Kimyaci

Observateurs d'organisations non gouvernementales

Caritas Internationalis: Mme P. Wohlrab

German Agro Action: Mme A. Wulf

